

# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document récapitule le résultat de l'évaluation des risques professionnels au sein de votre entreprise. Il s'agit d'un document conforme qui pourra être remis en cas de besoin.

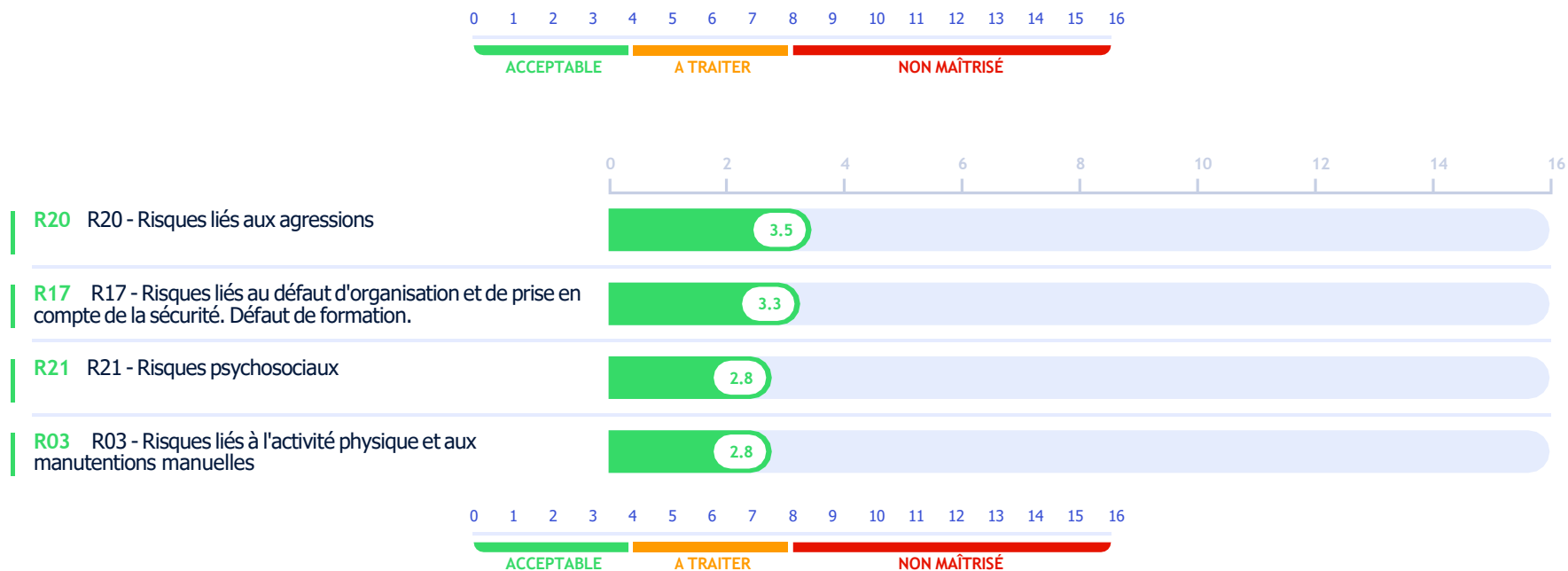
## ESAT La Clepsydre

- 4, rue du Noyer Saint Germain 1
  - 94440 SANTENY
  - Siret : 77574052500347
- Code Naf :

Mis à jour le 15/10/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif



## MESURES DE PRÉVENTION EN PLACE SUR LE SITE

Cette section récapitule les mesures indiquées comme existantes au sein de vore structure pour chaque Unité de travail.

### Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif

#### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié prend en charge des personnes accompagnées de différentes nationalités.	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne accompagnée</b>	Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure.	FORMATION
	Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner.	FORMATION
<b>Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne accompagnée</b>	Evaluation des risques liés aux différentes activités des salariés : loisirs éducatifs, activités de plein air... Mise en place de mesures de prévention et respect de ces mesures. Rédaction d'un compte-rendu des incidents.	ORGANISATION

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié doit s'entretenir avec une personne accompagnée.</b>	Mise à la disposition des salariés, d'un espace de travail leur permettant d'assurer, en toute confidentialité, leurs entretiens avec les personnes qu'ils accompagnent.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié souhaite échanger sur une situation vécue.</b>	Organisation de réunions qui permettent aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Si besoin, mise en place d'une supervision externe pour accompagner les salariés.	ORGANISATION
<b>Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence.</b>	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.	ORGANISATION

## RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<p><b>Le salarié est amené à assurer de la manutention de personnes accompagnées</b></p>	<p>Fourniture de matériel pour réduire les contraintes de charges et de postures.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Le salarié anime un atelier de menuiserie.</b></p>	<p>Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle pour assurer certaines activités à risque. Contrôle de leur port.</p>	<p>EQUIPEMENT</p>

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues

#### Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Fourniture de matériel pour réduire les contraintes de charges et de postures.	c.vallee@apsi.fr	Non renseigné	01/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique



## Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le psychologue reçoit un bénéficiaire présentant une addiction.	Formation des psychologues à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille à son bureau.	Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges	EQUIPEMENT
Le psychologue réalise une tâche se heurtant à son éthique professionnelle	Description claire de leurs missions et des responsabilités et délégations qui leur sont confiées.	ORGANISATION
	Mise en place d'échanges avec l'encadrement, pour que le psychologue puisse ne pas déroger à son code de déontologie dans la mission qui lui est confiée.	ORGANISATION
Le psychologue participe à la réunion pluridisciplinaire.	Participation du psychologue aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire.	ORGANISATION
	Prise en compte de l'approche psychologique dans le projet de service.	ORGANISATION



<p><b>Le psychologue échange sur ses pratiques professionnelles.</b></p>	<p>Mise en place d'une supervision externe pour les psychologues.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le psychologue rencontre les bénéficiaires ou leur famille.</b></p>	<p>Information des psychologues sur le fonctionnement des services avec lesquels ils travaillent.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Facilitation de la mise en partage d'informations avec les partenaires extérieurs (éducation, sanitaire, judiciaire).</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Organisation des réunions de service pour que le psychologue puisse y participer.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Le psychologue est présent lors des réunions concernant le projet individuel de la personne accompagnée.</b></p>	<p>Participation de l'équipe pluridisciplinaire au projet individuel.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le psychologue est soumis à des contraintes psychologiques dans le cadre de son activité professionnelle.</b></p>	<p>Planification de créneaux pendant lesquels les psychologues peuvent répondre aux éventuelles et diverses sollicitations internes.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Information aux autres salariés afin qu'ils respectent cette planification.</p>	<p>ORGANISATION</p>

<b>Le psychologue intervient auprès d'un de ses collègues en souffrance.</b>	Information des salariés sur la mise la mise en œuvre de l'accompagnement proposé aux salariés par le psychologue. Définition claire de la mission.	FORMATION
<b>Le psychologue est en contrat court et / ou travaille pour plusieurs services de la structure.</b>	Prise en compte des contraintes de l'activité et des contraintes des structures dans l'organisation du travail des psychologues.	ORGANISATION
	Mise en place de contrats de travail adapté à l'organisation du travail permettant d'assurer la stabilité de l'accompagnement.	ORGANISATION
<b>Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence.</b>	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.	ORGANISATION

**RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit**

**SITUATION DE TRAVAIL**

**MESURE DE PRÉVENTION**

**TYPE DE MESURE**

<b>Le salarié travaille à son bureau.</b>	Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges	EQUIPEMENT
---	---	------------

**RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage**

**SITUATION DE TRAVAIL**

**MESURE DE PRÉVENTION**

**TYPE DE MESURE**

<b>Le salarié travaille à son bureau.</b>	Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges	EQUIPEMENT
---	---	------------

## PLAN D'ACTION

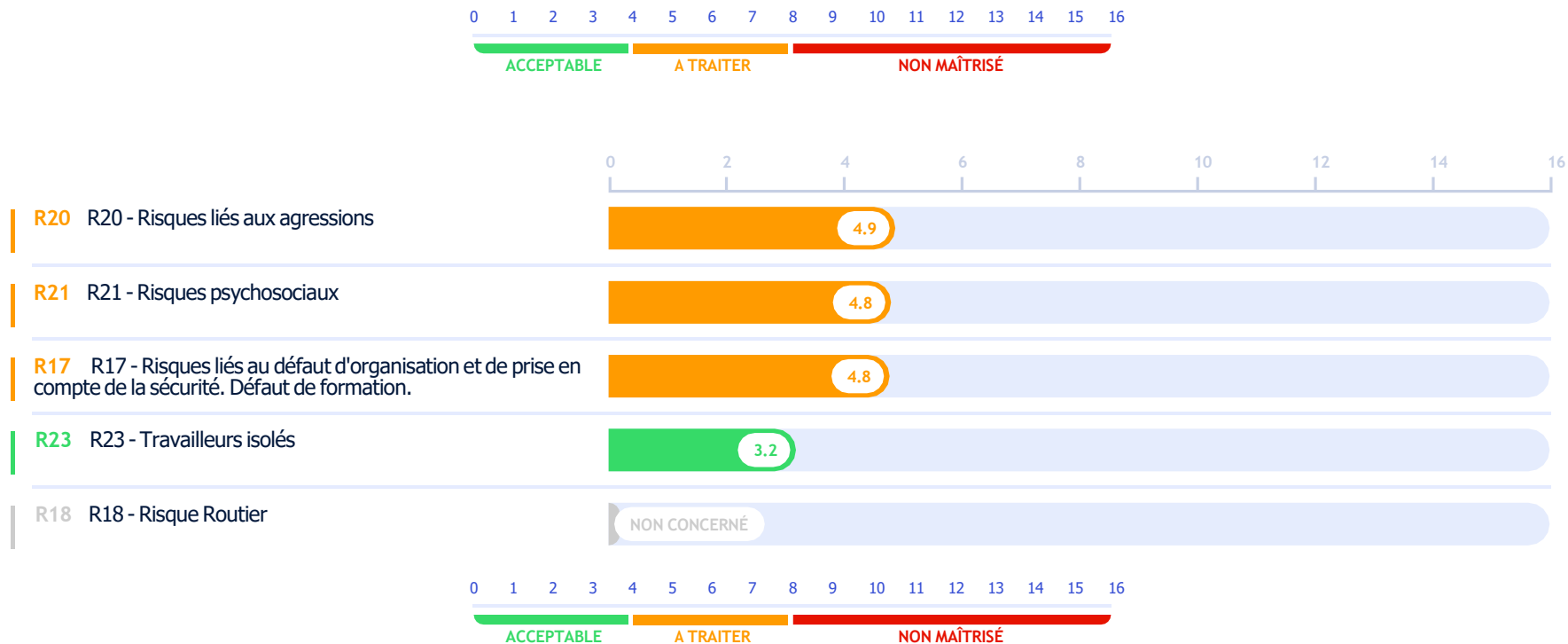
### Actions retenues

#### Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Mise en place d'un partage et de retours d'expérience, pour améliorer l'anticipation des crises et des conflits.		Non renseigné	01/07/2024
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Signalement des incidents survenus.	c.vallee@apsi.fr	0,00 € TTC	01/07/2024
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Mise en place d'une médiation si nécessaire.		Non renseigné	01/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'accompagnement social



## Unité de travail : Activité d'accompagnement social

### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié est victime d'une agression verbale ou physique.</b>	Formation des salariés à la prévention et à la gestion de situations conflictuelles.	FORMATION
	Mise en place d'un dialogue systématique après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans l'ensemble des démarches qu'ils pourraient être amenés à engager.	FORMATION
	Mise à disposition par la branche, d'une plateforme d'écoute psychologique au 0 805 230 443.	FORMATION
<b>Le salarié prend en charge des personnes accompagnées, de différentes nationalités.</b>	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié est contraint par des problèmes de temps.</b>	Attribution aux salariés d'une latitude suffisante dans la gestion de leurs activités, afin qu'ils les planifient et qu'ils les hiérarchisent pour ne pas avoir à les traiter en urgence.	MANAGEMENT
	Anticipation des contraintes le plus en amont possible, pour qu'ils puissent les réguler.	MANAGEMENT
<b>Le salarié a une amplitude de travail importante.</b>	Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin.	ORGANISATION

<p><b>Le salarié souhaite partager sur ses activités.</b></p>	<p>Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le salarié gère seul des dossiers particulièrement complexes.</b></p>	<p>Organisation du soutien et de l'accompagnement des salariés par leurs responsables, lorsqu'ils connaissent des périodes de doute liées aux difficultés à faire aboutir leurs dossiers.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Encouragement à s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Formation des salariés pour qu'ils puissent développer leurs connaissances et acquérir d'autres compétences, utiles pour leur travail.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le salarié fait face à des situations à forte charge émotionnelle.</b></p>	<p>Communication du numéro vert (0 805 230 443) de la plateforme de psychologues mise à disposition par la branche.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le salarié souhaite partager avec ses collègues sur ses activités .</b></p>	<p>Organisation de temps d'échange en équipe pluridisciplinaire.</p>	<p>ORGANISATION</p>

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<p><b>Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne.</b></p>	<p>Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les animateurs doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.</p>	<p>ORGANISATION</p>

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues

#### Unité de travail : Activité d'accompagnement social

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Organisation de réunions d'équipe pour évoquer l'ensemble des situations.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise en place d'échanges informels.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure. Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner.		Non renseigné	01/07/2024



## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'accueil



## Unité de travail : Activité d'accueil

### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié accueille une personne agressive.	Lors de la conception et l'aménagement du poste d'accueil, prise en compte du risque d'éventuelles agressions.	ORGANISATION
	Mise en place d'un système d'alerte permettant aux salariés de bénéficier du soutien d'un collègue.	ORGANISATION
	Formation des salariés en charge de l'accueil à la gestion des situations conflictuelles.	CONTRÔLE

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié accueille une personne mécontente qui formule une réclamation.	Formation des salariés en charge de l'accueil à la gestion des situations conflictuelles.	CONTRÔLE

## RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié travaille dans la zone d'accueil.</b>	Favorisation, à chaque fois que cela est possible, de l'éclairage naturel.	EQUIPEMENT
	Mise en place d'un nombre d'éclairages adapté pour éclairer correctement les postes de travail des chargés d'accueil (environ 250 lux).	EQUIPEMENT
	Utilisation, si nécessaire, d'une lumière d'appoint.	EQUIPEMENT

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<p><b>Le salarié de l'accueil répond, ventile les appels téléphoniques.</b></p>	<p>Adaptation de l'équipement technique aux besoins, tenue à jour de l'annuaire interne. Formation des salariés à ce poste.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le salarié reçoit une personne ayant des difficultés d'élocution.</b></p>	<p>Identification des salariés parlant d'autres langues que le français et susceptibles d'aider.</p>	<p>ORGANISATION</p>

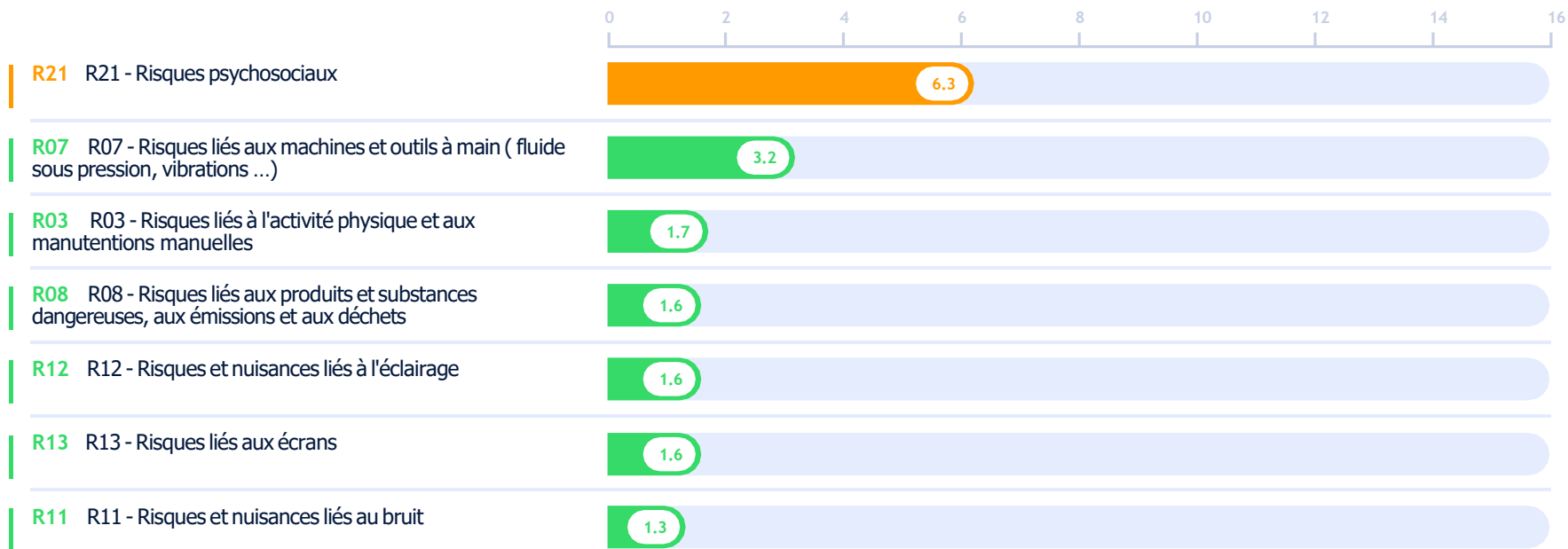
## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'accueil

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Mise en place d'une procédure pour les aider dans la gestion des situations les plus difficiles et éviter les agressions.		Non renseigné	01/03/2025
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Mise en place d'un système d'alerte permettant aux salariés de bénéficier du soutien d'un collègue.		Non renseigné	01/07/2024
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Peu de travail isolé, mise à disposition de téléphone pour donner l'alerte. Sur l'accueil du bâtiment B, mise en place du plan de sécurisation des locaux.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise en place d'une procédure interne pour aider les salariés à la gestion des situations complexes.		Non renseigné	01/03/2025
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	L'espace d'accueil ne donne pas directement sur l'extérieur puisqu'il est au niveau d'un bureau, ce bureau est régulièrement désencombré et dégagé		Non renseigné	01/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'administration



## Unité de travail : Activité d'administration

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié doit interrompre son activité pour traiter une demande urgente.	Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.	MANAGEMENT
Le salarié est confronté à des situations de travail inattendues.	Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter.	ORGANISATION

### RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise un massicot.	Balisage de l'emplacement de la trousse de secours.	FORMATION
	Réapprovisionnement régulier de celle-ci par un salarié identifié.	FORMATION

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
----------------------	----------------------	----------------

<b>Le salarié s'installe dans un nouveau bureau.</b>	Respect des normes dans la gestion des bureaux attribués aux salariés, notamment pour tout ce qui concerne leur superficie (norme NF X 35-102 : 10 m2/personne), les espaces entre les bureaux (plan de travail INRS ED 23) et l'éclairage qui doit être suffisant (norme EN 12464) tout en privilégiant la lumière naturelle.	EQUIPEMENT
	Réflexion sur l'implantation des bureaux, en concertation avec les salariés.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié s'installe dans un nouveau bureau.</b>	Fourniture de sièges réglables en hauteur, en inclinaison et adaptés aux morphologies (taille et poids) des utilisateurs.	EQUIPEMENT
	Adaptation du mobilier (taille, hauteur...) aux tâches effectuées et à la morphologie des salariés.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié range et archive des dossiers.</b>	Mise à disposition de rangements en nombre suffisant et réalisation régulière de l'archivage.	EQUIPEMENT



**RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié utilise du matériel bureautique d'imprimerie.</b>	Mise en place d'un entretien et d'un nettoyage régulier des photocopieuses.	EQUIPEMENT

**RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.</b>	Sensibilisation des salariés travaillant de façon prolongée sur écran, aux risques (TMS, fatigue visuelle) et à la nécessité d'alterner les tâches ou de faire des pauses.	FORMATION
	Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	FORMATION
	Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.	FORMATION
	Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.	FORMATION

## RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.</b>	Sensibilisation des salariés travaillant de façon prolongée sur écran, aux risques (TMS, fatigue visuelle) et à la nécessité d'alterner les tâches ou de faire des pauses.	FORMATION
	Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	FORMATION
	Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.	FORMATION
	Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.	FORMATION

## RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié utilise du matériel bureautique d'imprimerie.</b>	Mise en place d'un entretien et d'un nettoyage régulier des photocopieuses.	EQUIPEMENT

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'administration

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter.		Non renseigné	01/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité de conduite



## Unité de travail : Activité de conduite

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.	Mise à disposition de véhicules de service adéquats (nombre de sièges, places handicapées, boîte de vitesses...) et adaptés aux besoins de la structure.	EQUIPEMENT
Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.	Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant...	ORGANISATION

### RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié circule par tous les temps.	Mise en place d'équipements adaptés sur les véhicules de service : kit téléphonique bluetooth, supports de smartphones / GPS au pare-brise et pneus adaptés aux conditions météorologiques particulières.	EQUIPEMENT
	Mise en place, dans les véhicules mis à la disposition des salariés, d'un extincteur, d'une trousse de secours régulièrement vérifiée, d'un gilet réfléchissant de haute visibilité, d'un triangle de signalisation de câbles, d'un coffret d'ampoules et d'au moins deux éthylotests.	EQUIPEMENT
Le salarié vérifie la pression des pneus du véhicule.	Mise en place d'une procédure permettant de signaler et traiter les dysfonctionnements sur les véhicules mis à disposition.	ORGANISATION
	Encouragement à signaler toute anomalie ou tout dysfonctionnement du véhicule (fiche d'observations, demande d'intervention...).	ORGANISATION

<b>Un salarié conduit le véhicule de service au garage pour une vidange.</b>	Mise en place, d'une procédure pour l'entretien et le contrôle régulier des véhicules par un professionnel.	ENTRETIEN
<b>Un salarié récupère les clés du véhicule de service.</b>	A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés à déclarer la suspension de leur permis de conduire.	CONTRÔLE
<b>Un salarié utilise son véhicule personnel pour ses déplacements professionnels.</b>	Contrôle des assurances et des contrôles techniques des véhicules personnels utilisés pour les déplacements professionnels (pour les salariés eux-mêmes et les personnes transportées). Prise en charge possible de l'assurance à titre professionnel, par l'employeur.	CONTRÔLE
<b>Le salarié conduit un véhicule pour emmener des personnes accompagnées sur le lieu d'une animation.</b>	Application des principes d'un bon comportement de conduite au volant d'un véhicule transportant des personnes accompagnées.	FORMATION
	Contrôle du bon équipement et du bon entretien du véhicule.	FORMATION
<b>Le salarié conduit un véhicule pour emmener des personnes accompagnées sur le lieu d'une animation.</b>	Mise en place des mesures de sécurité à respecter lorsque les salariés sont au volant : hygiène et rangement du véhicule, vigilance, attention...	SECURISATION

**RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié circule dans une zone à risque.</b>	Mise en sécurité des effets personnels.	ORGANISATION

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

### SITUATION DE TRAVAIL

**Le salarié transporte des personnes malades ou présentant un risque infectieux.**

### MESURE DE PRÉVENTION

Nettoyage et désinfection régulière de l'intérieur des véhicules.

### TYPE DE MESURE

ENTRETIEN

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité de conduite

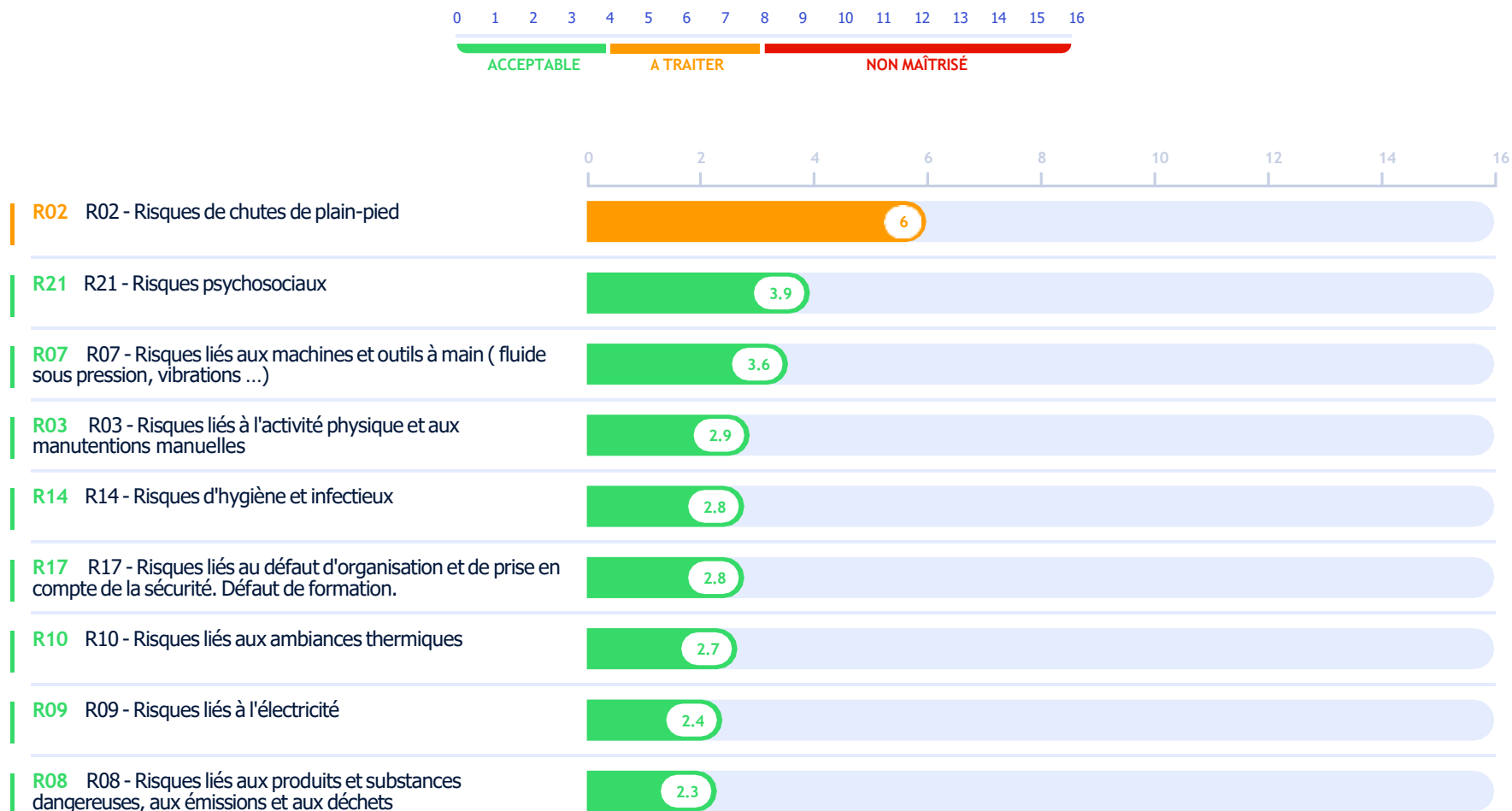
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise à disposition de véhicules de service adéquats (nombre de sièges, places handicapées, boîte de vitesses...) et adaptés aux besoins de la structure.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant...		Non renseigné	01/07/2024
R18 R18 - Risque Routier	Organisation d'un temps suffisant pour déjeuner.		Non renseigné	01/07/2024
R18 R18 - Risque Routier	Prise de pauses lorsque les salariés conduisent sur de longues distances.		Non renseigné	01/07/2024
R18 R18 - Risque Routier	A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés à déclarer la suspension de leur permis de conduire.		Non renseigné	01/07/2024
R18 R18 - Risque Routier	techniques des véhicules personnels utilisés pour les déplacements professionnels (pour les salariés eux-mêmes et les personnes transportées). Prise en charge possible de l'assurance à titre professionnel, par l'employeur.		Non renseigné	01/07/2024



RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R18 R18 - Risque Routier	Mise en place des mesures de sécurité à respecter lorsque les salariés sont au volant : hygiène et rangement du véhicule, vigilance, attention...		Non renseigné	01/07/2024
R18 R18 - Risque Routier	Mise en place d'équipements adaptés sur les véhicules de service : kit téléphonique bluetooth, supports de smartphones / GPS au pare-brise et pneus adaptés aux conditions météorologiques particulières.		200,00 € TTC	01/07/2024
R18 R18 - Risque Routier	Mise en place, dans les véhicules mis à la disposition des salariés, d'un extincteur, d'une trousse de secours régulièrement vérifiée, d'un gilet réfléchissant de haute visibilité, d'un triangle de signalisation de câbles, d'un coffret d'ampoules et d'au moins deux éthylotests.		Non renseigné	01/07/2024
R18 R18 - Risque Routier	Mise en place d'une procédure permettant de signaler et traiter les dysfonctionnements sur les véhicules mis à disposition.		Non renseigné	01/07/2024
R18 R18 - Risque Routier	Encouragement à signaler toute anomalie ou tout dysfonctionnement du véhicule (fiche d'observations, demande d'intervention...).		Non renseigné	01/07/2024
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Sensibilisation des salariés aux risques d'agression.		renseigné Non	01/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité de cuisine et restauration



## Unité de travail : Activité de cuisine et restauration

### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié se déplace rapidement.</b>	Sensibilisation des salariés aux risques de chute lors des déplacements rapides sur un sol parfois glissant.	FORMATION
	Mise à disposition des salariés des chaussures de sécurité adaptées au travail de cuisine. Contrôle de leur port.	FORMATION
	Installation d'un revêtement antidérapant sur les zones de cuisine à risque de glissade.	FORMATION

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié travaille en équipe avec les autres professionnels de la structure.</b>	Organisation régulière de réunions en présence des salariés de l'équipe nettoyage / restauration pour les associer au fonctionnement de la structure.	ORGANISATION
<b>Le salarié connaît des difficultés pour réaliser, dans le temps qui lui est imparti, l'ensemble des tâches qui lui sont confiées.</b>	Évaluation de la charge de travail en cuisine.	ORGANISATION
	Mise en place d'un plan pour organiser et répartir le travail entre les activités de cuisine et de restauration.	ORGANISATION
	Association du cuisinier sur le choix des fournisseurs.	ORGANISATION

<b>Le cuisinier souhaite augmenter la diversité des plats proposés et participer à l'élaboration des menus.</b>	Favorisation de l'autonomie des salariés de l'équipe cuisine sur l'offre des menus (validé par un diététicien).	ORGANISATION
	Organisation de l'autonomie du cuisinier sur le mode de production, lorsque cela est possible.	ORGANISATION

## RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille avec des instruments à risque de blessures physiques.	Formation des salariés à l'utilisation et à l'entretien des machines coupantes.	FORMATION
	Aménagement des postes de travail (accrochage des coutelières) et organisation du rangement des outils tranchants (étui, porte-couteaux...), pour éviter que les salariés ne se coupent.	FORMATION
Le salarié travaille avec des instruments à risque de blessures physiques.	Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle adaptés, pour se protéger quand ils manipulent des plats chauds (tablier, manchettes de protection, gants...). Contrôle de leur utilisation systématique.	EQUIPEMENT
	Fourniture aux salariés de gants adaptés avec des équipements de protection individuelle (gants à longues manchettes), afin d'éviter les allergies et maladies de peau liées au contact permanent des mains avec l'eau, les détergents et les désinfectants.	EQUIPEMENT

## RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié prépare les repas.	Favorisation de l'alignement au même niveau, des plans de travail et des machines de cuisson pour éviter de déplacer les plats parfois trop lourds en les soulevant et en les portant.	SECURISATION
Le salarié range les marchandises.	Positionnement des charges lourdes à une hauteur adaptée sur les étagères (chambre froide, magasin...) pour faciliter leur manutention.	SECURISATION

	Sensibilisation des salariés aux postures et aux manutentions et mise en place d'une formation PRAP adaptée à ces contraintes.	SECURISATION
	Réalisation régulière de l'entretien du matériel. Mise en place d'un contrat avec une entreprise habilitée pour réaliser cette maintenance. (voir fiche PDF dans rubrique pilotage de G2P)	SECURISATION
<b>Le salarié est chargé de laver la vaisselle.</b>	Equiperment de la cuisine avec un lave-vaisselle professionnel, positionné à une hauteur évitant des contraintes posturales.	EQUIPEMENT
	Installation du plan de travail, du bac de plonge et du lave-vaisselle au même niveau, pour éviter les contraintes posturales : profondeur, hauteur de travail, alignement pour glisser plutôt que porter.	EQUIPEMENT
	Mise en place d'une zone d'évolution adaptée aux déplacements du salarié.	EQUIPEMENT
	Organisation d'une procédure pour faciliter le lavage de la vaisselle (l'empilement est évité).	EQUIPEMENT
	Achat d'assiettes et de bols conçus pour un usage professionnel.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié réceptionne les marchandises.</b>	Mise à disposition des salariés de moyens de manutention adaptés (avec habilitation le cas échéant) aux charges très lourdes (+ de 25 kg).	EQUIPEMENT
	Mise à disposition des salariés, de chariots, de soulève-assiettes, servantes, échelles pour éviter qu'ils ne portent des charges lourdes. Roues adaptées au sol.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié range les marchandises.</b>	Mise à disposition des salariés, d'un monte-charge de grande capacité permettant, si besoin, de charger les chariots de manutention utilisés dans la cuisine.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié réceptionne les marchandises.</b>	Organisation d'une zone de réception suffisamment vaste pour pouvoir pointer les réceptions facilement. Equipement de cette zone avec une table pour un pointage à bonne hauteur.	ORGANISATION

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié est exposé à des éclaboussures pouvant salir ou tremper sa tenue.</b>	Fourniture aux salariés de tenues propres, pour leur éviter les risques de contamination.	EQUIPEMENT
	Mise à disposition d'un vestiaire et d'un autre lieu pour entreposer le linge sale.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié dessert la table potentiellement contaminée par une personne malade.</b>	Sensibilisation des salariés au risque infectieux.	FORMATION
	Prise des mesures adaptées en cas de contamination et de contagion. Signalement à la direction et au médecin du travail de l'apparition de problèmes cutanés ou respiratoires.	FORMATION
	Respect des protocoles sanitaires.	FORMATION

## RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Un nouveau salarié remplace un cuisinier titulaire.</b>	Formation des salariés nouvellement affectés au service de cuisine pour exercer, dans de bonnes conditions, leur activité. Mise en place d'un salarié référent.	FORMATION
<b>Une intoxication alimentaire se déclare dans la structure.</b>	Formation des salariés aux règles HACCP (hygiène, nettoyage-désinfection). Respect des contrôles réguliers.	FORMATION

## RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise du matériel électrique.	Vérification régulière des appareils électriques.	CONTRÔLE
	Sécurisation des appareils électriques défectueux.	CONTRÔLE
	Mise en place d'une maintenance préventive du matériel électrique.	CONTRÔLE



**RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<p><b>Le salarié travaille avec des instruments à risque de blessures physiques.</b></p>	<p>Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle adaptés, pour se protéger quand ils manipulent des plats chauds (tablier, manchettes de protection, gants...). Contrôle de leur utilisation systématique.</p>	<p>EQUIPEMENT</p>
	<p>Fourniture aux salariés de gants adaptés avec des équipements de protection individuelle (gants à longues manchettes), afin d'éviter les allergies et maladies de peau liées au contact permanent des mains avec l'eau, les détergents et les désinfectants.</p>	<p>EQUIPEMENT</p>
<p><b>Le salarié nettoie son poste de travail.</b></p>	<p>Sélectionner les produits d'entretien en privilégiant, à efficacité comparable, les produits les moins dangereux.</p>	<p>SECURISATION</p>
	<p>Rangement des produits dangereux dans un local dédié, aéré et fermé à clef.</p>	<p>SECURISATION</p>
	<p>Tri et rangement séparé suivant la nature des risques qu'ils présentent.</p>	<p>SECURISATION</p>
	<p>Création et mise à jour de la liste des produits en stock.</p>	<p>SECURISATION</p>
	<p>Formation des salariés sur les dangers des produits utilisés et sur les moyens de se protéger.</p>	<p>SECURISATION</p>
<p><b>Le salarié travaille au milieu de vapeurs et de fumées.</b></p>	<p>Entretien régulier des hottes (filtres) et contrôle des systèmes d'évacuation des fumées par un organisme compétent.</p>	<p>ENTRETIEN</p>

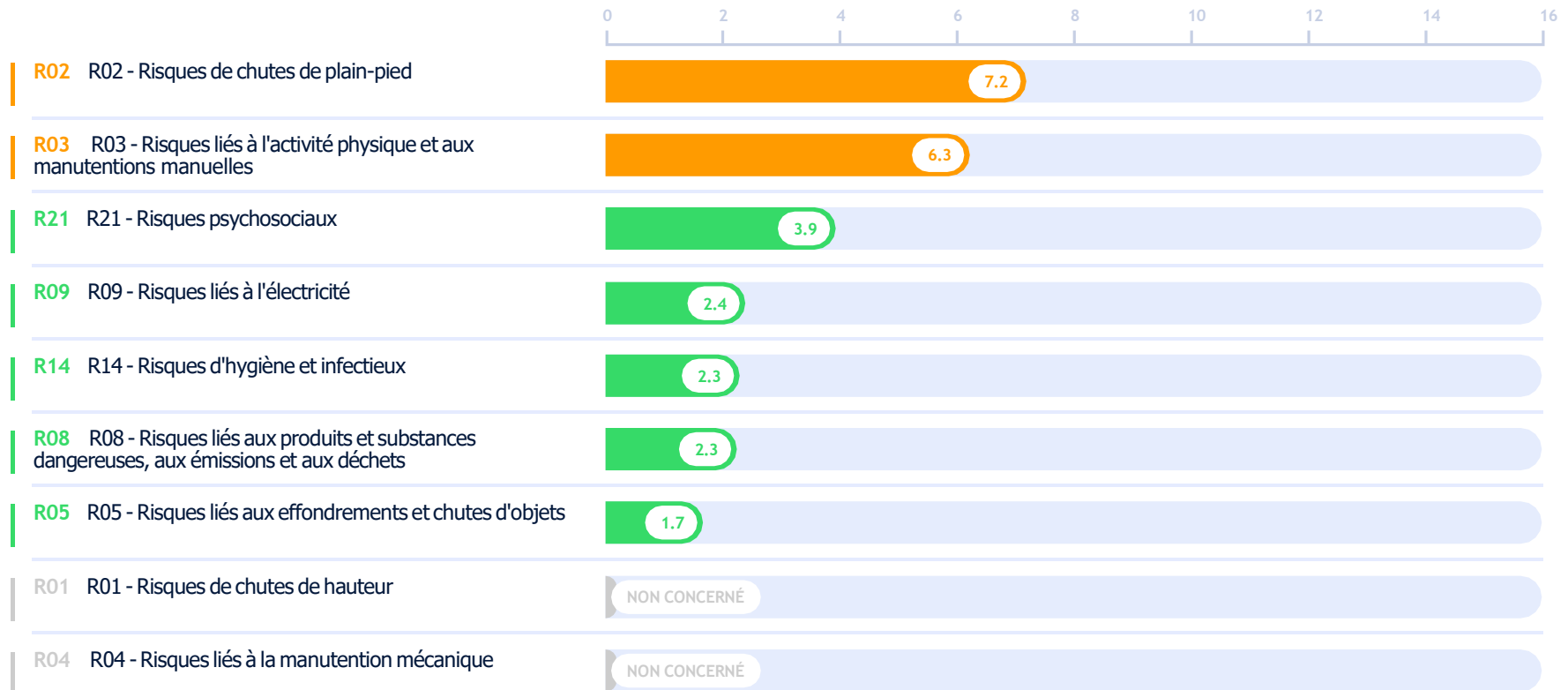
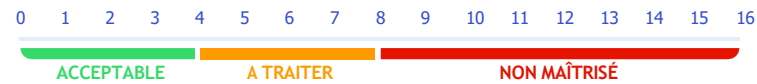
## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité de cuisine et restauration

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Installation d'un revêtement antidérapant sur les zones de cuisine à risque de glissade.		Non renseigné	16/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux



## Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux

### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié nettoie un sol glissant.	Mise à disposition des salariés, de chaussures de sécurité antidérapantes. Contrôle de leur port. Changement dès que nécessaire.	EQUIPEMENT

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié nettoie le sol des salles et des escaliers.	Mise à disposition des salariés, d'équipements adaptés pour réaliser le nettoyage du sol : seaux à roulettes, chariots de ménage, balais à franges, balais avec réservoir d'eau et aspirateur dorsal pour les escaliers, manches télescopiques, pour limiter les efforts et postures pénibles. Systématisation de leur entretien et remplacement.	EQUIPEMENT
Le salarié adopte des postures pénibles en nettoyant certaines zones de l'établissement (toilettes, vitres, étagères...).	Sensibilisation des salariés aux risques liés aux manutentions et aux postures à l'aide d'une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) adaptée à leur métier.	FORMATION
Le salarié intervient dans un local où sont stockés les produits de nettoyage.	Rangement correct des produits et matériels pour éviter qu'ils ne tombent.	ORGANISATION
	Facilitation de l'accessibilité des produits le plus fréquemment utilisés.	ORGANISATION
	Rangement des objets lourds à une hauteur de nature à éviter les postures pénibles.	ORGANISATION

## RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié quitte son travail en cours, pour réaliser une activité urgente de nettoyage.</b>	Planification de l'activité tout en laissant aux salariés une autonomie pour organiser leur travail, hiérarchiser les priorités et traiter les urgences.	ORGANISATION
<b>Le salarié connaît des difficultés pour réaliser, dans le temps qui lui est imparti, l'ensemble des tâches qui lui sont confiées.</b>	Évaluation de la charge de travail d'entretien.	ORGANISATION
	Mise en place d'un plan de nettoyage, pour organiser et répartir le travail entre les activités récurrentes et le turnover des départs et arrivées des résidents. Contrôle régulier de l'efficacité de ce plan.	ORGANISATION
<b>Le personnel manque de produits pour réaliser ses activités.</b>	Élaboration d'un processus de réassortiment des produits d'entretien, selon les besoins exprimés par les salariés afin qu'ils travaillent dans de bonnes conditions.	EQUIPEMENT

## RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié utilise des engins électrifiés pour nettoyer .</b>	Vérification régulière du bon fonctionnement des appareils électriques (notamment les câbles de raccordement) et changement si nécessaire.	CONTRÔLE

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié vide les sacs de déchets dans les poubelles.	Sensibilisation des salariés aux risques de contamination par les déchets.	FORMATION
	Contrôle du port systématique des équipements de protection individuelle adaptés, pour manutentionner les poubelles et autres déchets (gants anti perforation).	FORMATION
Le salarié travaille dans un endroit contaminé.	Mise en place de mesures préventives pour prévenir le risque de contamination par des insectes.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés.	ORGANISATION
Le salarié est au contact de résidents atteints de pathologies infectieuses.	Mise en place d'une procédure systématique de signalement à la direction en cas d'apparition de problèmes cutanés, respiratoires ou de contagion. Mise en place de mesures sanitaires adéquates. Information du médecin du travail.	ORGANISATION

## RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des produits nettoyants et détartrants achetés par l'établissement.	Prise en compte de la dangerosité des produits de nettoyage lors de leur achat. Préférence donnée aux produits d'entretien enzymatiques.	SECURISATION
Le salarié utilise des produits nettoyants et détartrants achetés par l'établissement.	Mise à disposition des fiches de sécurité (FDS) des produits.	FORMATION
	Sensibilisation à la lecture des pictogrammes et au respect des modes d'emploi et des dosages prescrits.	FORMATION

	Etiquetage des produits après transvasement et limitation de leur nombre.	FORMATION
	Sensibilisation des salariés aux risques liés à la dangerosité des produits de nettoyage qu'ils utilisent.	FORMATION
<b>Le salarié range les produits d'entretien.</b>	Mise à disposition du personnel d'entretien d'un local aéré et sécurisé pour ranger les produits selon la nature des risques.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié manipule les produits et liquides d'entretien.</b>	Étiquetage des produits.	FORMATION
<b>Le salarié utilise différents produits de nettoyage.</b>	Sensibilisation et formation des salariés à la lecture des pictogrammes des produits de nettoyage utilisés.	FORMATION
<b>Le salarié utilise des produits de nettoyage.</b>	Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, lorsqu'ils utilisent des produits d'entretien : gants de ménage professionnels résistants, lunettes, tenues jetables en cas de surface très sale... Contrôle de leur utilisation systématique et changement régulier.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié renverse accidentellement un bidon de détartrant</b>	Sensibilisation à l'importance de porter les EPI. Motivation au port des EPI	FORMATION

## RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient dans un local où sont stockés les produits de nettoyage.	Rangement correct des produits et matériels pour éviter qu'ils ne tombent.	ORGANISATION
	Facilitation de l'accessibilité des produits le plus fréquemment utilisés.	ORGANISATION
	Rangement des objets lourds à une hauteur de nature à éviter les postures pénibles.	ORGANISATION



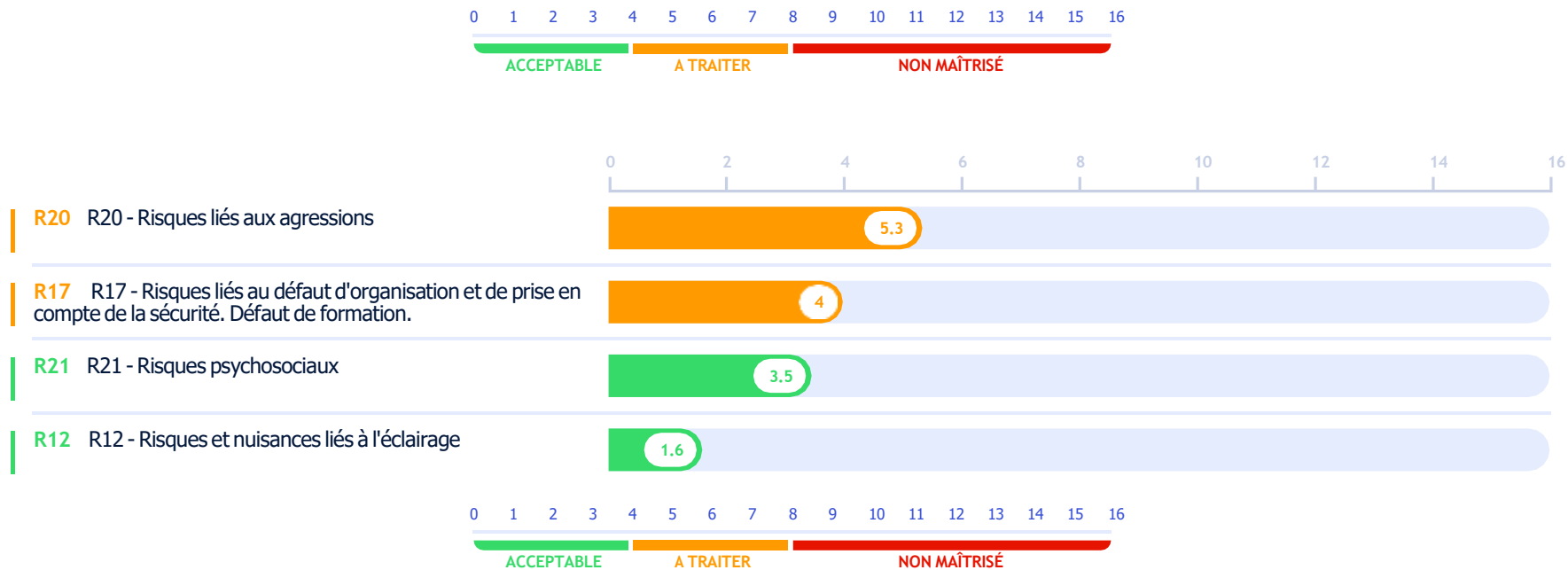
## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b>	Mise à disposition des salariés, de chaussures de sécurité antidérapantes. Contrôle de leur port. Changement dès que nécessaire.		Non renseigné	16/07/2024
<b>R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b>	Mise à disposition des salariés, d'équipements adaptés pour réaliser le nettoyage du sol : seaux à roulettes, chariots de ménage, balais à franges, balais avec réservoir d'eau et aspirateur dorsal pour les escaliers, manches télescopiques, pour limiter les efforts et postures pénibles. Systématisation de leur entretien et remplacement.		Non renseigné	16/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'encadrement



## Unité de travail : Activité d'encadrement

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
L'encadrant reçoit un membre de son équipe en difficulté dans l'exercice de son travail.	Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.	FORMATION

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.	Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).	ORGANISATION
Le salarié est en contact avec des personnes extérieures à la structure.	Transmission des informations utiles à l'encadrant concernant les échanges avec les partenaires et les tutelles pour en assurer la cohérence.	ORGANISATION
Le salarié fait face à une période de sur-activité.	Identification des périodes de travail en dehors des heures habituelles. Prise en compte de ces temps par la hiérarchie et manifestation de reconnaissance.	ORGANISATION
Le salarié fait face à une situation d'urgence.	Identification des situations de travail porteuses d'exigences fortes. Mise en place d'un accompagnement et / ou d'une formation des encadrants à ces situations.	ORGANISATION

	Établissement de protocoles de gestion des situations d'urgence afin de les anticiper.	ORGANISATION
	Organisation de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants.	ORGANISATION
<b>Le salarié assure le remplacement du directeur.</b>	Mise en place d'une organisation, de délégations et de procédures pour assurer la gestion de l'établissement en l'absence du responsable.	ORGANISATION
	Désignation d'un encadrant d'astreinte.	ORGANISATION
<b>Le salarié est interpellé par son équipe sur les changements à venir dans l'établissement.</b>	Information des encadrants, dans le cadre de réunions organisées par la direction, sur la stratégie et les projets envisagés dans l'établissement. Rédaction et diffusion des comptes rendus de ces réunions auprès des participants et de ceux qui n'ont pas pu y assister.	MANAGEMENT
<b>Le salarié souhaite changer l'organisation de son service.</b>	Mise à disposition de l'encadrant d'une fiche de fonctions qui précise le périmètre de ses missions et sa délégation de pouvoir.	ORGANISATION

	Mise en place d'un dialogue permanent entre l'encadrement et la direction.	ORGANISATION
<b>On demande au salarié de prendre en charge un nouveau projet.</b>	Identification, dans le cadre de l'entretien professionnel de l'adéquation entre les missions fixées et les compétences nécessaires de l'encadrant.	ORGANISATION
	Prise en compte des besoins de formations dans la cadre du plan de développement des compétences.	ORGANISATION
<b>Le salarié a la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle d'une équipe.</b>	Rédaction et clarification de la matrice des rôles et responsabilités de chacun.	FORMATION
	Mise en place d'une organisation qui permette d'adapter les ressources humaines (effectif, fonction) aux besoins de l'équipe.	FORMATION
<b>L'encadrant est questionné par son équipe sur un projet dont il n'a pas encore entendu parler.</b>	Organisation de la circulation de l'information vers les encadrants.	ORGANISATION
	Organisation de réunions régulières et systématiques.	ORGANISATION
<b>Le salarié est en contact avec la population accueillie.</b>	Mise en place de formations des encadrants à la spécificité de la population prise en charge (troubles du comportement, handicaps physiques, maladies chroniques...).	FORMATION
<b>Les entretiens individuels d'évaluation font partie des missions du salarié.</b>	Mise en place de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants.	FORMATION

## RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

### SITUATION DE TRAVAIL

**Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.**

### MESURE DE PRÉVENTION

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).

### TYPE DE MESURE

ORGANISATION

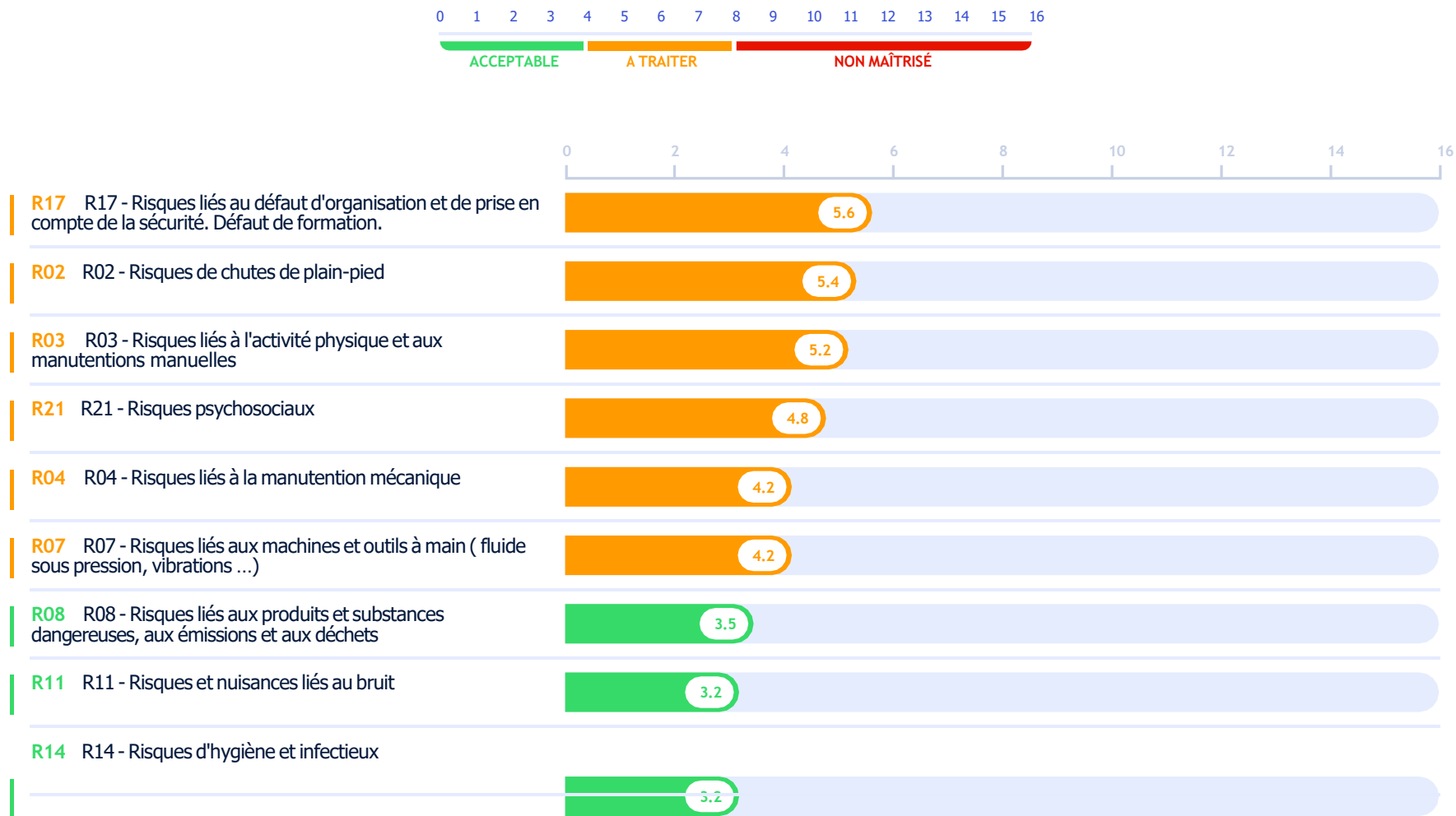
## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'encadrement

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R20 R20 - Risques liés aux agressions</b>	Formation de l'encadrant à la gestion des relations conflictuelles au sein de son équipe ou de la structure. Possibilité d'avoir recours à la médiation.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.</b>	Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.		Non renseigné	01/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Activité d'ESAT

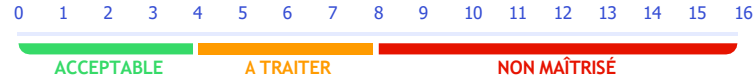




**R01** R01 - Risques de chutes de hauteur



**R05** R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets



## Unité de travail : Activité d'ESAT

**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le travailleur handicapé pratique des activités à risques physiques personnels.</b>	Fourniture aux travailleurs handicapés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, visière de protection...). Contrôle de leur port.	EQUIPEMENT
	Adaptation des outils et de la sécurité aux travailleurs handicapés.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié encadre un travailleur en situation de handicap.</b>	Formation des salariés encadrants à l'accompagnement éducatif / pédagogique / thérapeutique en lien avec les particularités des travailleurs handicapés et aux troubles du comportement.	FORMATION
<b>Le salarié encadrant les travailleurs handicapés souhaite évoquer, échanger sur une situation à risque ou un accident.</b>	Mise en place des comptes rendus d'incident.	ORGANISATION
<b>Un travailleur handicapé assure ses activités dans une structure inhabituelle.</b>	Identification, tracage et évaluation de tous les risques liés aux différents lieux dans lesquels les salariés et travailleurs handicapés sont susceptibles d'intervenir. Indication, sur cette fiche, des mesures de prévention que les salariés et travailleurs handicapés doivent prendre.	SECURISATION

## RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le travailleur handicapé circule dans l'atelier.</b>	Nettoyage et dégagement régulier des couloirs, de tout ce qui encombre.	ENTRETIEN
	Aménagement du local (faux plafond, double plancher...), pour éviter tous les risques de chutes, avec attention particulière au matériel filaire.	SECURISATION
<b>Un travailleur handicapé circule à pied en présence de véhicules.</b>	Instructions pour que les véhicules soient garés en marche arrière.	SECURISATION

## RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Sécurisation des opérations de manutention pour éviter les blessures.</b>	Equipement des espaces de stockage, de systèmes de rangement adaptés et facilement accessibles.	EQUIPEMENT
	Désencombrement du sol pour éviter les chutes.	EQUIPEMENT
	Désencombrement des rangements en hauteur pour éviter les déséquilibres et chutes d'autres matériels lors d'une manutention.	EQUIPEMENT
	Limitation du stockage de matériel en hauteur : ne mettre en hauteur que le matériel rarement utilisé.	EQUIPEMENT

<p><b>Le travailleur handicapé effectue une tâche à son poste de travail.</b></p>	<p>Organisation des espaces de l'atelier et des postes de travail afin que les salariés encadrants et les travailleurs handicapés puissent effectuer leurs tâches avec liberté de mouvement et sans devoir adopter des postures pénibles génératrices de TMS (voir Rubrique pilotage de G2P).</p>	<p>SECURISATION</p>
<p><b>Sécurisation des opérations de manutention pour éviter les blessures.</b></p>	<p>Mise à disposition de moyens de manutention adaptés pour le matériel lourd et / ou encombrant.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Déplacement des chariots chargés et manutention des matériels les plus lourds en binôme.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le travailleur handicapé a un poste de travail fixe.</b></p>	<p>Mise à disposition de sièges permettant, sur certains postes, un travail « assis-debout ».</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Mise à disposition des salariés encadrants et des travailleurs handicapés, de sièges réglables en hauteur.</p>	<p>ORGANISATION</p>

**RISQUE: R21 - Risques psychosociaux**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<p><b>Le salarié encadrant organise la distribution des tâches en fonction des capacités des travailleurs handicapés.</b></p>	<p>Organisation d'échanges pour être informé des évolutions de la situation quotidienne du travailleur handicapé et de son projet individuel.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Evaluation et échanges réguliers sur les capacités du travailleur handicapé à réaliser ses tâches dans de bonnes conditions.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Anticipation et préparation des départs à la retraite des travailleurs handicapés.</p>	<p>ORGANISATION</p>

## RISQUE: R04 - Risques liés à la manutention mécanique

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un travailleur handicapé utilise des moyens mécaniques de manutention.	Formation des salariés à l'utilisation des moyens mécaniques de manutention qu'ils ont à disposition.	FORMATION
	Vérification du fait que les salariés encadrants et les travailleurs handicapés aient les habilitations nécessaires à l'utilisation des moyens mécaniques de manutention.	FORMATION
Un travailleur handicapé utilise des moyens mécaniques de manutention.	Réalisation régulière de l'entretien du matériel de manutention. Mise en place d'un contrat avec une entreprise habilitée pour réaliser cette maintenance.	ENTRETIEN
	Mise à disposition des fiches de données de sécurité.	ENTRETIEN
	Mise en place de capots de protection sur les machines.	ENTRETIEN
	Mise à disposition des salariés, des équipements de protection individuelle adaptés lorsqu'ils utilisent des outils mécaniques à risque.	ENTRETIEN

## RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le travailleur handicapé utilise des outils manuels.</b>	Sensibilisation des salariés aux risques de coupure, pour éviter les accidents et veiller à l'utilisation de matériel protégé.	FORMATION
	Fourniture aux salariés d'EPI anticoupures, adaptés au travail réalisé (gants, pantalon). Contrôle de leur port systématique.	FORMATION
<b>Le travailleur handicapé utilise une nouvelle machine.</b>	Vérification de la conformité du matériel lors de l'achat.	CONTRÔLE

## RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le travailleur handicapé est exposé à des poussières.</b>	Mise en place d'une VMC adaptée au volume du local et aux activités (débit d'air minimum de 45m3 par occupant). (voir rubrique Pilotage les exigences du Code du travail).	ENTRETIEN
	Identification de la présence et de l'utilisation de produits chimiques dans l'activité de l'atelier.	SECURISATION
<b>Le travailleur handicapé doit mettre en place une nouvelle activité.</b>	Elimination, dans la mesure du possible, des produits dangereux et toxiques.	SECURISATION
	Mise en œuvre des mesures de prévention adaptées lors de l'utilisation et le stockage en s'appuyant sur les fiches de données de sécurité (FDS) des produits.	SECURISATION
	Fourniture des EPI adaptés.	SECURISATION
	Formation des salariés au risque chimique et à la lecture des pictogrammes.	SECURISATION
<b>Le travailleur handicapé doit mettre en place une nouvelle activité.</b>	Fourniture des EPI adaptés.	SECURISATION
	Identification des poussières et des fumées émises lors de l'activité.	SECURISATION
	Installation d'équipements de protection collective (système d'aspiration à la source, hotte, coffrage, ventilation mécanique adaptée...).	SECURISATION
	Réalisation de mesures de pollution de l'air si nécessaire.	SECURISATION

## RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le travailleur handicapé doit mettre en place une nouvelle activité.	Identification des zones bruyantes lors de l'activité.	SECURISATION
	Mise en œuvre des mesures de prévention adaptées : réduction des émissions de bruit, mise en place de protections collectives (parois, capotages...) et mise à disposition d'Équipements de Protection Individuelle (EPI).	SECURISATION

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Les travailleurs handicapés se restaurent sur leur lieu de travail en extérieur.	Organisation des conditions de restauration en fonction du type d'activité en tenant également compte du lieu de réalisation de l'activité et des conditions climatiques.	ORGANISATION



## RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le travailleur handicapé réalise un travail de peinture.</b>	Mise en place de formations adaptées aux missions confiées et aux matériels utilisés.	EQUIPEMENT
	Mise à disposition des salariés encadrants (moniteur d'atelier, éducateur technique spécialisé et moniteur technique) et des travailleurs handicapés, de moyens sécurisés quand ils réalisent des travaux en hauteur : escabeau sécurisé, plateforme mobile, échafaudage mobile, plateforme élévatrice mobile si besoin...	EQUIPEMENT
<b>Sécurisation des opérations de manutention pour éviter les blessures.</b>	Equipement des espaces de stockage, de systèmes de rangement adaptés et facilement accessibles.	EQUIPEMENT
	Désencombrement du sol pour éviter les chutes.	EQUIPEMENT
	Désencombrement des rangements en hauteur pour éviter les déséquilibres et chutes d'autres matériels lors d'une manutention.	EQUIPEMENT
	Limitation du stockage de matériel en hauteur : ne mettre en hauteur que le matériel rarement utilisé.	EQUIPEMENT

## RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Un travailleur handicapé circule à pied en présence de véhicules.</b>	Instructions pour que les véhicules soient garés en marche arrière.	SECURISATION
<b>Sécurisation des opérations de manutention pour éviter les blessures.</b>	Equipement des espaces de stockage, de systèmes de rangement adaptés et facilement accessibles.	EQUIPEMENT
	Désencombrement du sol pour éviter les chutes.	EQUIPEMENT
	Désencombrement des rangements en hauteur pour éviter les déséquilibres et chutes d'autres matériels lors d'une manutention.	EQUIPEMENT
	Limitation du stockage de matériel en hauteur : ne mettre en hauteur que le matériel rarement utilisé.	EQUIPEMENT
<b>Le travailleur handicapé utilise des outils manuels.</b>	Rangement et positionnement correct des outils et matériels dans l'atelier, pour éviter les chutes d'objets.	ORGANISATION

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'ESAT

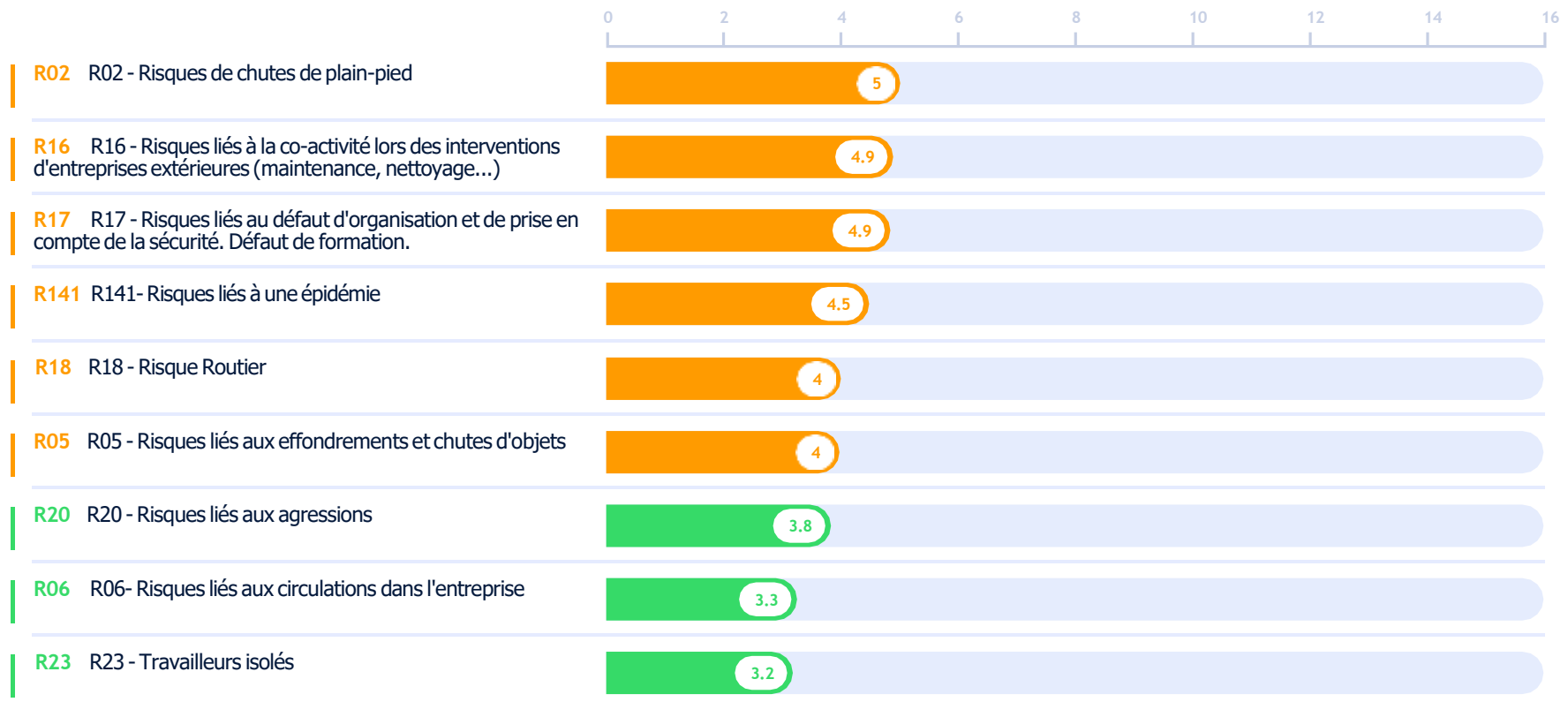
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Formation des salariés encadrants à l'accompagnement éducatif / pédagogique / thérapeutique en lien avec les particularités des travailleurs handicapés et aux troubles du comportement.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Organisation d'un accueil sécurité pour chaque nouveau salarié et travailleur handicapé afin de présenter et commenter les risques liés à l'activité et les règles de sécurité en vigueur dans l'atelier. Mise en place d'un parrainage, si nécessaire, pour favoriser l'intégration.	responsable-production@apsi.fr	Non renseigné	01/03/2025
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Organisation des temps d'échanges "sécurité", associant salariés encadrants et travailleurs handicapés, pour sensibiliser aux risques et faire appliquer les mesures de prévention.	responsable-production@apsi.fr	Non renseigné	01/03/2025

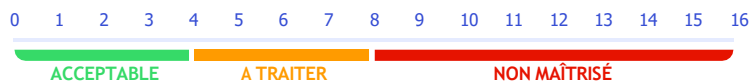
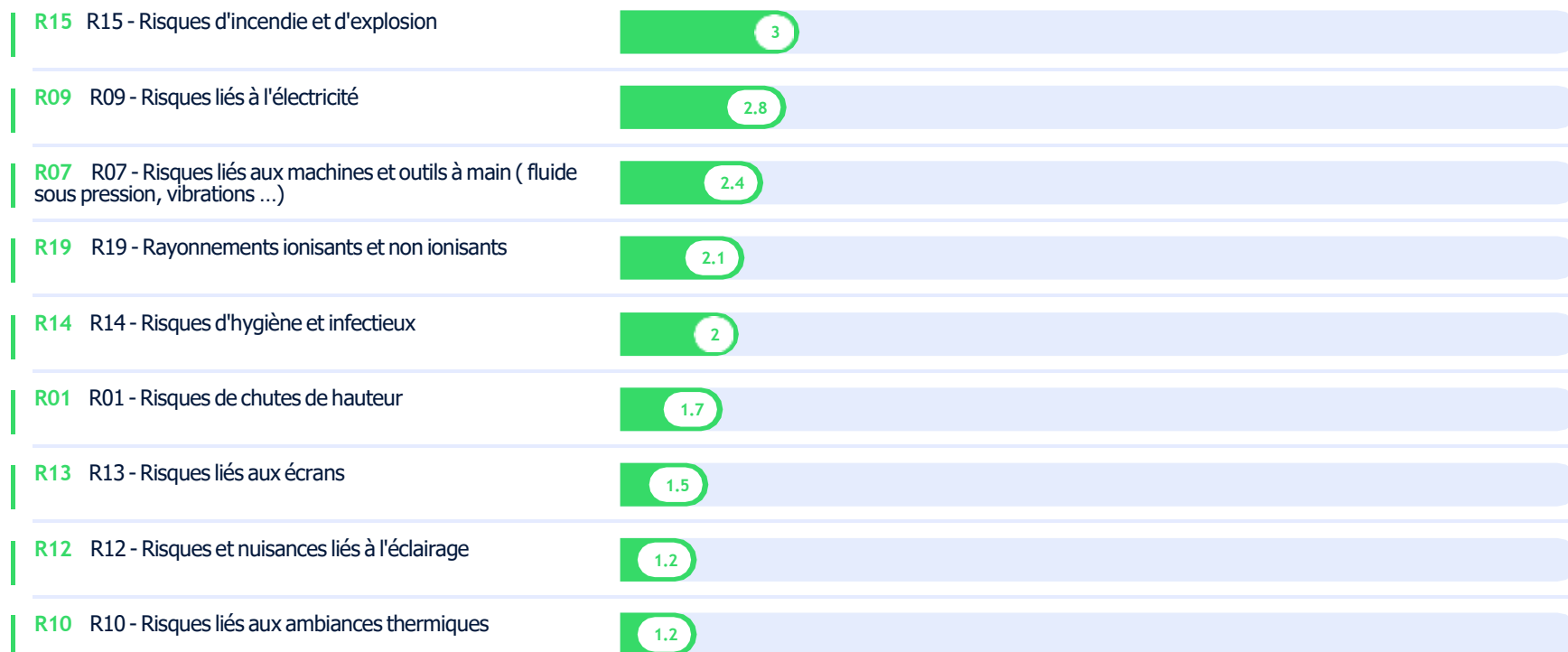
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.</b>	Fourniture aux travailleurs handicapés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, visière de protection...). Contrôle de leur port.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b>	Balisage des zones piétonnes si nécessaire		Non renseigné	01/07/2024
<b>R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b>	Stockage du matériel dans des lieux adaptés et désencombrés afin de faciliter les manœuvres et les manutentions et ainsi limiter les risques de TMS.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b>	Organisation des espaces de l'atelier et des postes de travail afin que les salariés encadrants et les travailleurs handicapés puissent effectuer leurs tâches avec liberté de mouvement et sans devoir adopter des postures pénibles génératrices de TMS (voir Rubrique pilotage de G2P).		Non renseigné	01/07/2024
<b>R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles</b>	Formation de tous les salariés encadrants et les travailleurs handicapés concernés, à la formation "Prévention des Risques liés à l'Activité physique" pour éviter les risques de troubles musculo-squelettiques.		Non renseigné	31/12/2025

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R21 R21 - Risques psychosociaux</b>	Organisation d'échanges pour être informé des évolutions de la situation quotidienne du travailleur handicapé et de son projet individuel. Evaluation et échanges réguliers sur les capacités du travailleur handicapé à réaliser ses tâches dans de bonnes conditions. Anticipation et préparation des départs à la retraite des travailleurs handicapés.		Non renseigné	01/07/2024
<b>R04 R04 - Risques liés à la manutention mécanique</b>	Rappel régulier des bonnes pratiques		Non renseigné	01/07/2024
<b>R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)</b>	Les machines ne sont réparées par les équipes. L'entretien et les réparations sont effectuées par des prestataires extérieurs.		Non renseigné	01/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Risques généraux communs





## Unité de travail : Risques généraux communs

### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié se déplace au sein de la structure.</b>	Nettoyage et dégagement régulier des couloirs, de tout ce qui encombre.	ENTRETIEN
<b>Le salarié se déplace au sein de la structure.</b>	Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.	EQUIPEMENT

### RISQUE: R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Une entreprise extérieure intervient dans la structure.</b>	Sécurisation et balisage des zones d'intervention des entreprises extérieures pouvant engendrer des risques pour les salariés. Contrôle du respect de ces zones par les salariés.	SECURISATION
<b>Une entreprise extérieure intervient dans la structure.</b>	Etablissement d'un plan de prévention pour les interventions de longue durée ou à risque, des entreprises extérieures. Communication à tous les acteurs et contrôle de son respect.	ORGANISATION



**RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié se blesse et a besoin d'aide.</b>	Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés.	ENTRETIEN
<b>Le salarié a accès à l'affichage obligatoire.</b>	Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.	ORGANISATION
<b>Les salariés sont souvent absents.</b>	Analyses des causes de l'absentéisme dans des conditions à définir dans la structure.	ORGANISATION
<b>Les salariés sont souvent absents.</b>	Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC...	ORGANISATION
<b>Un salarié sur un poste à risque particulier doit passer sa visite médicale obligatoire.</b>	Organisation d'un suivi des visites médicales et des vaccinations obligatoires (arrêtés du 15 mars 1991 et 29 mars 2005 Code Santé Publique).	ORGANISATION
	Organisation des convocations avec le service de santé au travail.	ORGANISATION
<b>Un salarié accompagne un résident en dehors de la structure.</b>	Définition d'une procédure reprenant les règles et responsabilités des salariés en cas d'accompagnement d'un bénéficiaire en dehors de l'établissement. Contrôle de l'application de celle-ci à chaque sortie par le salarié.	ORGANISATION
<b>Un salarié est désigné comme référent sécurité.</b>	Désignation, conformément à la réglementation, d'un salarié "réfèrent" en santé sécurité au travail, et identification par tous. A défaut, sollicitation des services de santé au travail. A défaut un IPRP figurant sur les listes de la DIRECCTE ou de l'ANACT.	ORGANISATION

<b>Le salarié intervient auprès d'une personne victime d'un malaise.</b>	Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.	FORMATION
<b>Un salarié éprouve des difficultés à réaliser ses tâches depuis son domicile.</b>	Le risque d'isolement est renforcé par la situation exceptionnelle. Situation de travail nouvelle et potentielles difficultés matérielles rencontrées exigent une attention et une présence plus grande du management. Sensibilisation des managers à ce sujet.	MANAGEMENT
<b>Le salarié travaille de chez lui.</b>	Accord relatif au télétravail et aux conditions de sa réalisation. Mise en œuvre du droit à la déconnexion. Echanges réguliers avec l'encadrement, sur le télétravail.	ENVIRONNEMENT
<b>Le salarié a accès à l'affichage obligatoire.</b>	Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.	ORGANISATION
<b>Les salariés sont souvent absents.</b>	Analyses des causes de l'absentéisme dans des conditions à définir dans la structure.	ORGANISATION
<b>Les salariés sont souvent absents.</b>	Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC...	ORGANISATION
<b>Un salarié sur un poste à risque particulier doit passer sa visite médicale obligatoire.</b>	Organisation d'un suivi des visites médicales et des vaccinations obligatoires (arrêtés du 15 mars 1991 et 29 mars 2005 Code Santé Publique).	ORGANISATION
	Organisation des convocations avec le service de santé au travail.	ORGANISATION
<b>Un salarié accompagne un résident en dehors de la structure.</b>	Définition d'une procédure reprenant les règles et responsabilités des salariés en cas d'accompagnement d'un bénéficiaire en dehors de l'établissement. Contrôle de l'application de celle-ci à chaque sortie par le salarié.	ORGANISATION
<b>Un salarié est désigné comme référent sécurité.</b>	Désignation, conformément à la réglementation, d'un salarié "réfèrent" en santé sécurité au travail, et identification par tous. A défaut, sollicitation des services de santé au travail. A défaut un IPRP figurant sur les listes de la DIRECCTE ou de l'ANACT.	ORGANISATION

<p><b>Le salarié intervient auprès d'une personne victime d'un malaise.</b></p>	<p>Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Un salarié éprouve des difficultés à réaliser ses tâches depuis son domicile.</b></p>	<p>Le risque d'isolement est renforcé par la situation exceptionnelle. Situation de travail nouvelle et potentielles difficultés matérielles rencontrées exigent une attention et une présence plus grande du management. Sensibilisation des managers à ce sujet.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p><b>Le salarié travaille de chez lui.</b></p>	<p>Accord relatif au télétravail et aux conditions de sa réalisation. Mise en œuvre du droit à la déconnexion. Echanges réguliers avec l'encadrement, sur le télétravail.</p>	<p>ENVIRONNEMENT</p>
<p><b>Le manager souhaite joindre un salarié en télétravail.</b></p>	<p>Les observations lors de la mise en place du télétravail montrent que les salariés ont tendance à augmenter la durée de leur travail. Sensibilisation sur ce point précis.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Un salarié fait part de son sentiment d'isolement.</b></p>	<p>Il appartient à l'employeur de s'organiser pour que le salarié garde le lien avec l'entreprise et ses collègues. Une alternance jours de télétravail et jours de présence dans les locaux de l'entreprise est mise en place. En cas de confinement total ce n'est plus possible. Le cas a été prévu et les mesures prises.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le salarié souhaite faire un point avec son supérieur.</b></p>	<p>Le télétravail impose aux managers de nouvelles formes de management. Vigilance sur la disponibilité des managers, en absence de proximité physique.</p>	<p>MANAGEMENT</p>

## RISQUE: R141- Risques liés à une épidémie

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié est au contact de la famille d'un bénéficiaire lors d'une épidémie.</b>	Sensibilisation des salariés au risque infectieux et notamment au risque d'épidémie, à son mode de contamination et à ses conséquences collectives et individuelles.	FORMATION
	Mise à disposition des salariés des règles et les moyens de prévention et de protection adaptés, notamment en cas d'épidémie.	FORMATION
<b>Le salarié est au contact de la famille d'une personne accompagnée lors d'une épidémie.</b>	Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure.	ORGANISATION
<b>Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.</b>	Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure.	ENTRETIEN

<p><b>Le salarié est en contact avec un public sensible.</b></p>	<p>Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations... Respect des mesures mises en place.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Le salarié est en contact avec des agents infectieux.</b></p>	<p>Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Le salarié manipule des matériels, du courrier... venant de l'extérieur ou qui lui ont été transmis par un collègue.</b></p>	<p>Mise à disposition en permanence dans les locaux sanitaires, de savon, serviettes jetables ou sèche-mains.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Mise à disposition, sur les postes de travail, de bouteilles de gel hydroalcoolique.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Mise à disposition de désinfectant ménager pour les surfaces et matériels.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Équipement des véhicules avec des bouteilles de gel hydroalcoolique ou, à défaut, d'une bonbonne d'eau avec un robinet et du savon liquide.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le salarié est en contact avec des agents infectieux.</b></p>	<p>Mise à disposition des moyens techniques, matériels et humains suffisants.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Mise en application des protocoles et gestes barrière.</p>	<p>ORGANISATION</p>

## RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié accompagne en voiture un bénéficiaire.</b>	Contrôle périodique de la validité du permis de conduire des salariés amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail.	CONTRÔLE
<b>Le salarié se rend à une réunion d'une instance départementale avec la voiture de service.</b>	Sensibilisation des salariés sur la nécessité de bien entretenir le véhicule mis à sa disposition.	FORMATION
	Vérification régulière, par l'intéressé, de l'état et de la conformité des équipements (système de sécurité, matériels nécessaires en cas de panne ou d'accident, ceinture de sécurité, équipement d'hiver...), ainsi que du bon état de marche du véhicule (carnet d'entretien à jour, système de freinage, pneumatiques en bon état et adaptés à l'utilisation prévue).	FORMATION
<b>L'activité du salarié comprend de nombreux trajets en voiture.</b>	Organisation des déplacements pour réduire le nombre de déplacements en voiture et pour diminuer les temps de trajet.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'un véhicule conforme et adapté aux trajets.	ORGANISATION

## RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est en relation verbale et / ou physique avec des visiteurs.	Mise en place une procédure d'alerte pour qu'un salarié en difficulté puisse demander l'aide du service sécurité.	SECURISATION
	Formation des salariés les plus exposés à la gestion des situations sensibles.	SECURISATION
	Enregistrement des incidents survenus dans le registre dédié.	SECURISATION
Le salarié est en relation verbale et / ou physique avec la population accueillie.	Mise en place de formations à la prise en charge de publics spécifiques.	ORGANISATION
	Mise en place de mesures de prévention pour accompagner les salariés en cas d'agression.	ORGANISATION

## RISQUE: R06- Risques liés aux circulations dans l'entreprise

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se déplace sur des voies de circulation au sein de la structure.	Identification correcte des zones de stationnement à l'aide d'un marquage au sol.	SECURISATION

## RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

### SITUATION DE TRAVAIL

**Le salarié travaille seul le soir  
tard ou dans un bâtiment  
éloigné.**

### MESURE DE PRÉVENTION

Sensibilisation des salariés au risque lié au travail isolé. Vérification de la possibilité de téléphoner en cas d'urgence. Le cas échéant, organisation d'un système permettant d'alerter, de situer le travailleur isolé et d'intervenir dans les plus brefs délais.

### TYPE DE MESURE

FORMATION



## RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Un départ de feu intervient dans la structure.</b>	Vérification de la réalisation des deux exercices d'évacuation annuels prévus par le Code du travail. La sécurité des usagers des structures dépend de la bonne réaction des salariés et donc de leur formation.	CONTRÔLE
<b>Un départ de feu intervient dans la structure.</b>	Équipement de l'établissement avec un nombre suffisant d'extincteurs, conformément à la réglementation ERP. Identification correcte.	EQUIPEMENT
<b>Un départ de feu intervient dans la structure.</b>	Mise en conformité des escaliers avec la réglementation applicable dans l'établissement.	EQUIPEMENT
<b>Un départ de feu intervient dans la structure.</b>	Affichage des procédures de sécurité, d'alerte et de secours. Sensibilisation des salariés.	ORGANISATION
<b>La commission de sécurité ERP demande une révision des cheminements d'évacuation.</b>	Traitement systématique et rapide des remarques des contrôles de la commission sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP).	EQUIPEMENT
<b>La bouilloire d'un salarié est restée allumée toute la nuit.</b>	Mise en place d'une consigne pour limiter la présence dans la structure, d'équipements électriques non contrôlés et non sécurisés.	ORGANISATION
<b>Un départ de feu intervient dans la structure.</b>	Formation des salariés à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu.	FORMATION
<b>Un départ de feu intervient dans la structure.</b>	Formation des salariés à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours. Mise en place de formations de recyclage pour les salariés précédemment formés.	FORMATION

### RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié manipule des matériels électriques filaires.</b>	Maintien des câbles d'alimentation du matériel en bon état.	SECURISATION
<b>Le salarié manipule des matériels électriques.</b>	Information des salariés sur le risque électrique.	FORMATION

### RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié utilise une plaque électrique pour faire chauffer de l'eau.</b>	Contrôle lors de l'achat du marquage CE pour les outils et matériels achetés..	CONTRÔLE
	Contrôle régulier et suivi de ces contrôles dans un carnet d'entretien.	CONTRÔLE
	Remplacement systématique en cas de détérioration.	CONTRÔLE

### RISQUE: R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié utilise des outils numériques numériques.</b>	Installation les bornes wifi en hauteur et le plus loin possible des postes de travail. Si besoin, réalisation, par une personne compétente, de l'évaluation des valeurs d'exposition. Mise en place des actions correctrices si les seuils définis par le code du travail sont atteints (voir INRS ED4207 rubrique pilotage).	SECURISATION

## RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié est en contact avec une population à risque de contagion.</b>	Mise en place d'un protocole d'hygiène au sein de la structure (lavage ou désinfection des mains, nettoyage des locaux...). Communication aux salariés.	ORGANISATION
<b>Un salarié est sensible aux acariens.</b>	Entretien et nettoyage régulier de tous les locaux utilisés par les salariés.	ENTRETIEN
<b>Un salarié prend son repas sur place.</b>	Entretien et nettoyage quotidien du local disponible pour les salariés qui déjeunent sur place, par le personnel d'entretien.	ENTRETIEN
<b>Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.</b>	Organisation de l'entretien et, d'une désinfection régulière des équipements mis à disposition des salariés.	ORGANISATION
<b>Le salarié est en contact avec des agents infectieux.</b>	Mise à disposition des salariés d'un vestiaire fermant à clef et permettant si besoin de séparer les vêtements propres des tenues de travail sales. (CT Article R4228-6) (voir ED950 INRS).	EQUIPEMENT
	Pour les salariés qui ne sont pas obligés de porter des vêtements de travail spécifiques ou des équipements de protection individuelle, l'employeur peut mettre à leur disposition, en lieu et place de vestiaires collectifs, un meuble de rangement sécurisé, dédié à leurs effets personnels, placé à proximité de leur poste de travail (CT Article R4228-2).	EQUIPEMENT

## RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Éclairage suffisant des escaliers.	ENTRETIEN
	Changement des ampoules rapidement en cas de besoin.	ENTRETIEN
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Installation d'au moins une rampe pour éviter les chutes. Sensibilisation des salariés à la nécessité de tenir la rampe dans les escaliers.	EQUIPEMENT
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Réparation des escaliers dont les marches sont usées.	ENTRETIEN
	Installation de nez de marches antidérapants.	ENTRETIEN

## RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié travaille devant son ordinateur.</b>	Installation des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	SECURISATION
	Mise à disposition de stores ou de rideaux pour éviter les reflets (voir note réglementaire rubrique pilotage).	SECURISATION
<b>Le salarié travaille devant son ordinateur.</b>	Formation des salariés au risque lié au travail sur écran afin qu'ils règlent confortablement leur poste de travail : hauteur du siège, hauteur de l'écran, aménagement et rangement du bureau...	FORMATION
	Organisation de l'intervention d'un ergonome.	FORMATION
<b>Le salarié travaille assis à son bureau.</b>	Mise à disposition de sièges réglables en hauteur et inclinaison et adaptés à la morphologie (taille et poids) de chaque salarié.	EQUIPEMENT
<b>Le service de santé au travail demande des informations sur l'environnement de travail du salarié.</b>	Diffusion d'une information sur la façon de gérer l'espace de télétravail au domicile : siège, table... Organisation de recommandations aux salariés.	FORMATION
<b>L'ordinateur du salarié est en panne.</b>	Lors de la mise en place du télétravail dans l'urgence, des solutions "matérielles" provisoires ont pu être adoptées. Mise en place pérenne de l'installation du télétravail dans la durée.	ORGANISATION

## RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Éclairage suffisant des escaliers.	ENTRETIEN
	Changement des ampoules rapidement en cas de besoin.	ENTRETIEN
Le salarié se déplace au sein de la structure.	Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.	EQUIPEMENT
L'éclairage des locaux n'est pas adapté à l'activité réalisée par le salarié.	Mise en place d'un nombre suffisant de sources lumineuses pour éclairer correctement les postes de travail des salariés (250 lux.minimum).	EQUIPEMENT

## RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Un salarié travaille dans un local avec une ventilation mécanique.</b>	Contrôle et entretien annuel des systèmes de ventilation pour qu'ils restent conformes aux caractéristiques de fonctionnement définies lors de leur installation (voir Code du Travail R4222-1 à R4222-17 et rubrique pilotage). Contrôle et remise en état après chaque signalement.	CONTRÔLE
<b>Le salarié est exposé à des températures inférieures aux températures habituelles.</b>	Mise en place dans les locaux d'un système de chauffage adapté aux tâches effectuées : activité physique réduite, moyenne, intense (Entre 15 et 24 degrés) (voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).	EQUIPEMENT
	Mise en place de radiateurs d'appoint homologués NF, si nécessaire.	EQUIPEMENT
<b>Le salarié est exposé à des températures excessives supérieures aux températures habituelles.</b>	Adaptation de l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs : lieux de pause climatisés, zones ventilées, fourniture d'eau. (Voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).	ORGANISATION
	Installation de pare-soleil sur les fenêtres exposées.	ORGANISATION
	Limitation des expositions extérieures au soleil.	ORGANISATION
	Contrôle de la propreté des points d'eau.	ORGANISATION

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Risques généraux communs

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés.		Non renseigné	16/07/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Organisation de la venue du service de santé au travail, pour faire une information aux salariés sur les problématiques de santé au travail et notamment sur les addictions.	responsable-production@apsi.fr	Non renseigné	01/03/2025
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.		Non renseigné	16/07/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Désignation, conformément à la réglementation, d'un salarié "référent" en santé sécurité au travail, et identification par tous. A défaut, sollicitation des services de santé au travail. A défaut un IPRP figurant sur les listes de la DIRECCTE ou de l'ANACT.		Non renseigné	16/07/2024



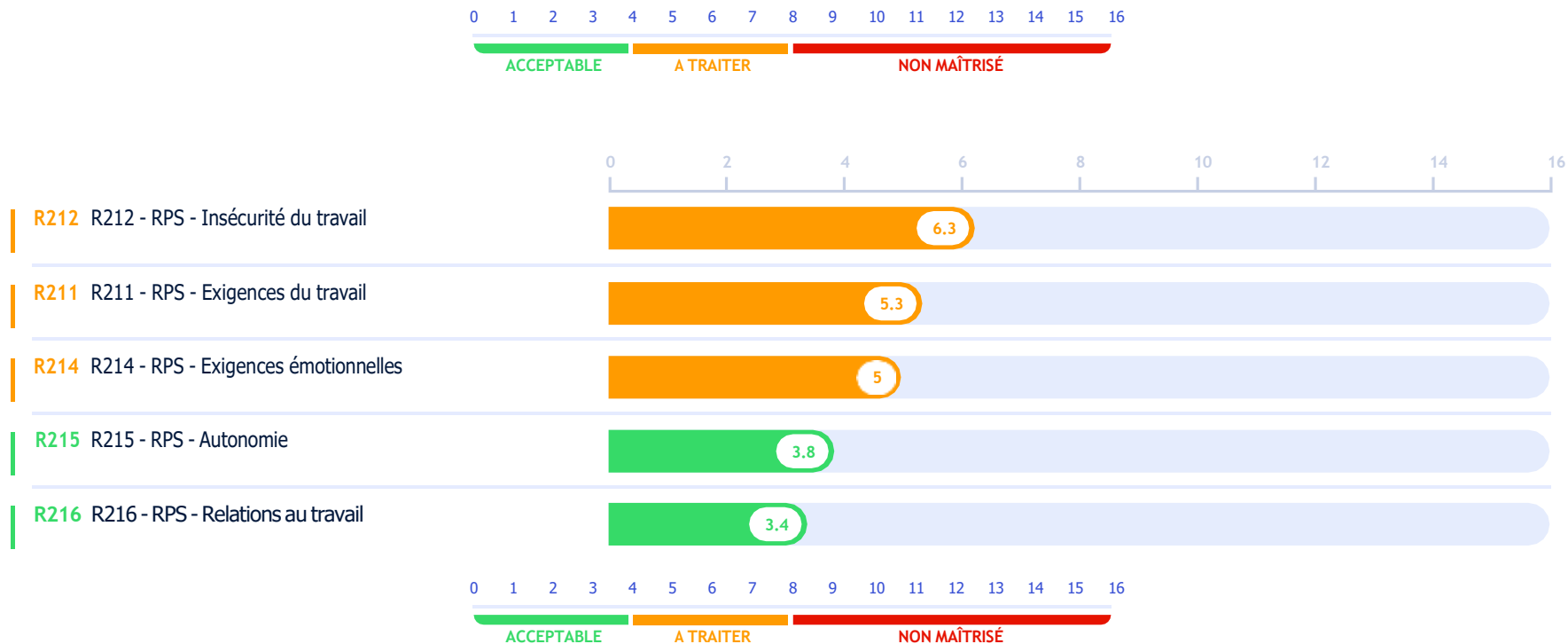
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R16 R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)</b>	Réalisation d'une analyse des risques avant toute intervention de courte durée d'entreprises extérieures ou de travaux. Mise en place de mesures de sécurité avec l'entreprise Protocole de gestion des risques liés à la co-activité .	responsable-production@apsi.fr	Non renseigné	01/03/2025
<b>R16 R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)</b>	Etablissement d'un plan de prévention pour les interventions de longue durée ou à risque, des entreprises extérieures. Communication à tous les acteurs et contrôle de son respect.	responsable-production@apsi.fr	Non renseigné	01/03/2025
<b>R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.</b>	Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés.		Non renseigné	16/07/2024
<b>R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.</b>	Organisation de la venue du service de santé au travail, pour faire une information aux salariés sur les problématiques de santé au travail et notamment sur les addictions.	responsable-production@apsi.fr	Non renseigné	01/03/2025

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Sensibilisation des salariés sur les risques liés aux addictions	responsable-production@apsi.fr	Non renseigné	01/03/2025
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.		Non renseigné	16/07/2024
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure.		Non renseigné	16/07/2024
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure.		Non renseigné	16/07/2024
R18 R18 - Risque Routier	Mise en place de sensibilisations au risque routier en mission, par exemple mettre en place une charte des bons comportements au volant.	responsable-production@apsi.fr	Non renseigné	01/03/2025

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R18 R18 - Risque Routier</b>	Lors du renouvellement du parc automobile, achat de véhicules équipés d'aides à la conduite (GPS, téléphonie intégrée) et de systèmes actifs de protection (détecteurs de proximité, système de contrôle de la tenue de route...).		Non renseigné	16/07/2024
<b>R18 R18 - Risque Routier</b>	Contrôle périodique de la validité du permis de conduire des salariés amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail.		Non renseigné	16/07/2024
<b>R18 R18 - Risque Routier</b>	Sensibilisation des salariés aux risques liés aux addictions et à la prise d'alcool ou de substances illicites au volant. Rappel des règles et de la loi.	responsable-production@apsi.fr	Non renseigné	01/03/2025
<b>R05 R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets</b>	Désencombrement du dessus des armoires.		Non renseigné	16/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : Risques psychosociaux communs



## Unité de travail : Risques psychosociaux communs

### RISQUE: R212 - RPS - Insécurité du travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un salarié exprime à sa hiérarchie une crainte sur l'évolution de son emploi.	Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.	FORMATION

### RISQUE: R211 - RPS - Exigences du travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est concerné par un changement d'organisation.	Mise en place de mesures d'accompagnement du changement, individuelles ou collectives (formation, notamment groupes de parole) en tenant compte, dans le choix des mesures, de la nature du changement ponctuel, court terme, structurel, majeur... Prise en compte des évolutions récurrentes qui peuvent apparaître comme mineures.	FORMATION
Un salarié a besoin d'un renseignement, une aide.	Mise à disposition des salariés du projet de service et du projet d'établissement.	MANAGEMENT
	Organisation de l'accueil et du parcours d'intégration des nouveaux salariés.	MANAGEMENT
	Mise en place d'un organigramme.	MANAGEMENT
Le salarié travaille avec des missions définies.	Rédaction et communication des fiches de poste à chaque salarié.	MANAGEMENT
Un nouveau salarié est embauché.	Mise en place pour les salariés d'un temps d'accueil pour expliquer le fonctionnement de l'établissement.	FORMATION

<p><b>Le salarié a des horaires atypiques ou irréguliers.</b></p>	<p>Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée.</p>	<p>ENVIRONNEMENT</p>
<p><b>Le salarié absent pour une durée prolongée est remplacé.</b></p>	<p>Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Un salarié doit être remplacé en urgence.</b></p>	<p>Organisation des plannings en concertation avec les salariés pour permettre des conditions de remplacement interne.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le salarié demande une modification temporaire de son activité et / ou de son emploi du temps pour des raisons personnelles.</b></p>	<p>Anticipation des demandes de modification de planning et de l'organisation du travail des salariés, en cas d'imprévu personnel.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Le salarié demande à réaliser une formation pour accroître ses compétences.</b></p>	<p>Identification des besoins de formation du personnel lors des entretiens professionnels.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Analyse des demandes de formations faites par les salariés.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Le salarié utilise un nouveau dispositif digital.</b></p>	<p>Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Un salarié constate un dysfonctionnement réel ou potentiel.</b></p>	<p>Prévoir, lors des réunions d'équipe, un temps d'échange sur les dysfonctionnements éventuels.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Un salarié réalise une mission dans une contrainte de temps inadéquate.</b></p>	<p>Évaluation, avec les salariés, du temps de réalisation des différentes étapes concourant à la réalisation des missions. Adaptation de l'organisation, au temps nécessaire pour la réalisation de la mission.</p>	<p>MANAGEMENT</p>

<p><b>Une augmentation des absences est observée.</b></p>	<p>Suivi, sur un tableau de bord, des absences, quelles qu'en soient les causes . Identification et analyse des différentes causes avec le management de proximité et mise en place de mesures de prévention. Réalisation de diagnostics ciblés. Identification et proposition de solutions individuelles pour chaque professionnel présentant un absentéisme anormal. Analyse et prévention des absences pour raisons de santé.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p><b>Une réflexion globale sur la prévention des RPS est envisagée / actualisée dans la structure.</b></p>	<p>Consultation des instances représentatives du personnel (CSE, représentant de proximité...) voir fiche dans la fonction "pilotage" de G2P.</p>	<p>MANAGEMENT</p>

**RISQUE: R214 - RPS - Exigences émotionnelles**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<p><b>Un salarié est menacé par un usager en dehors de son travail.</b></p>	<p>Information des salariés sur la nécessité de signaler toute menace ou agression, en lien avec leur activité professionnelle, en dehors de leur travail. Mise en place d'un suivi de ces événements. Mise en oeuvre des actions de soutien qui en découlent et accompagnement dans les démarches.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Le salarié est confronté à une situation grave, à gérer dans l'urgence.</b></p>	<p>Mise à disposition des salariés, les numéros d'urgence (police, pompiers, SAMU, justice).</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Mise en place de procédures d'appui managérial.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>Un salarié veut savoir qui est le référent harcèlement.</b></p>	<p>Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le règlement intérieur.</p>	<p>ORGANISATION</p>

## RISQUE: R215 - RPS - Autonomie

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié doit souvent interrompre son activité.</b>	Mise en place, pour les salariés, d'une marge d'autonomie pour gérer leurs missions dans le respect du cadre fixé par l'encadrement de proximité.	ORGANISATION
	Favorisation des échanges sur l'organisation du travail et clarification éventuelle des priorités avec l'encadrement.	ORGANISATION
<b>Le salarié souhaite s'isoler pour réaliser une activité exigeant de la concentration.</b>	Planification, par les salariés, de leur activité et de leurs rendez-vous pour ne pas qu'ils soient interrompus dans leur travail.	ORGANISATION

## RISQUE: R216 - RPS - Relations au travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Le salarié travaille dans une équipe et / ou participe à un projet.</b>	Attention particulière portée à la possibilité d'expression de chacun sur ses éventuelles contraintes ou difficultés lors des différentes réunions. Mise en place d'un temps de parole individuel.	MANAGEMENT
<b>Un salarié est mis en difficulté par une surcharge de travail.</b>	Renforcement du travail collaboratif et de l'esprit d'entraide entre les salariés, en particulier dans les cas de demandes importantes et imprévues.	ORGANISATION
	Sensibilisation de l'encadrement au travail collaboratif.	ORGANISATION
<b>Le salarié souhaite s'investir dans les projets d'établissement.</b>	Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement.	MANAGEMENT



<b>Le salarié souhaite évoluer dans la structure.</b>	Organisation des entretiens professionnels.	MANAGEMENT
	Identification des passerelles "métiers" et des possibilités de mobilité vers d'autres activités.	MANAGEMENT
<b>Un salarié est en conflit avec un autre.</b>	Analyse systématique, par le management, des situations de conflit identifiées entre collègues. Organisation d'entretiens individuels avec les protagonistes du conflit. Mise en place de la présence d'un accompagnement externe (médecin du travail, infirmier santé au travail, assistante sociale du travail).	ORGANISATION
<b>Un salarié participe à la réunion annuelle.</b>	Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction.	ORGANISATION
<b>un salarié s'interroge sur sa mission.</b>	Missions confiées aux salariés dans le cadre d'un échange avec leur hiérarchie, au cours duquel leurs contraintes sont formulées. Moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés.	ORGANISATION

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : Risques psychosociaux communs

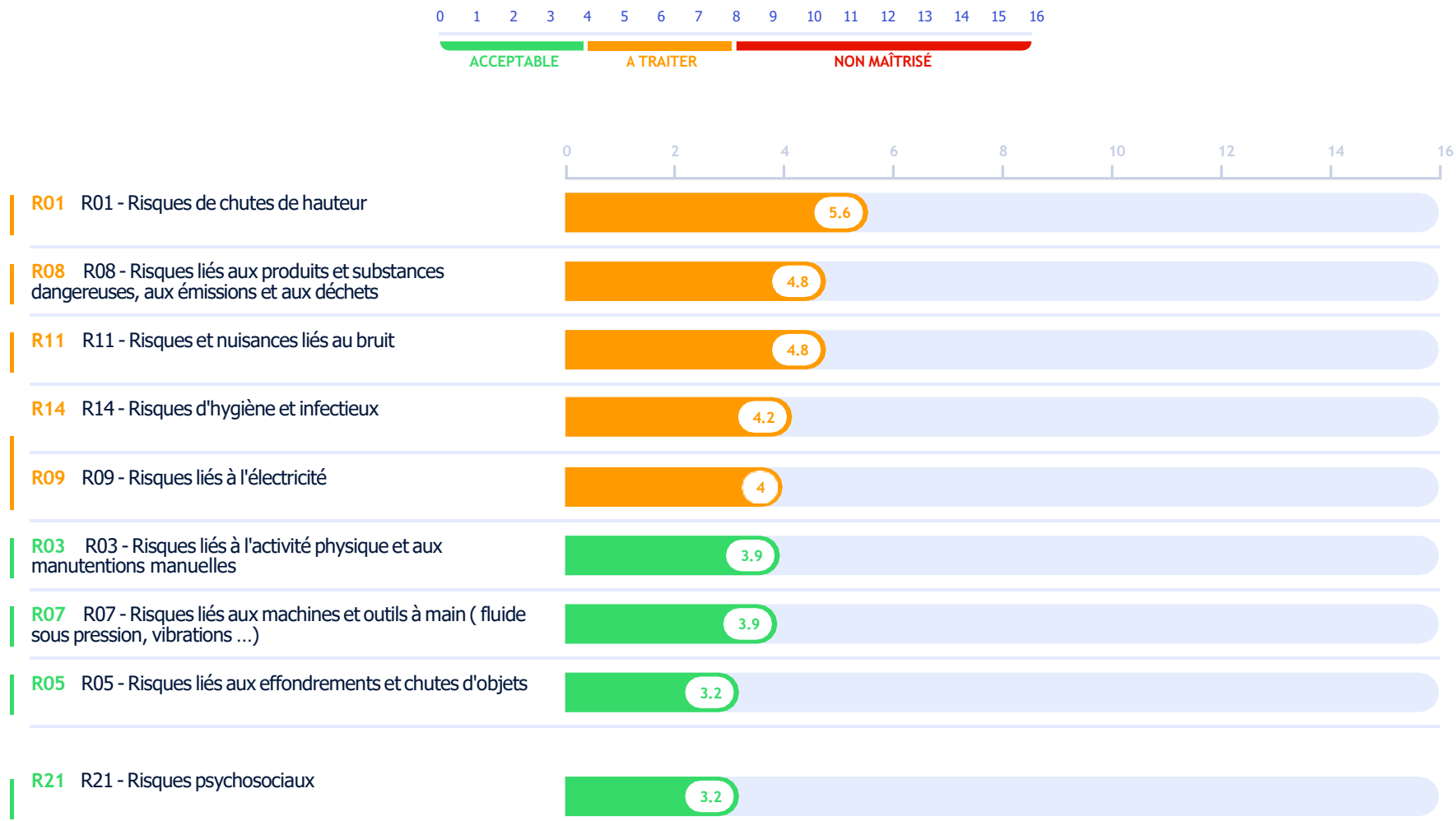
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.		Non renseigné	16/07/2024
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Mise en place d'un référent handicap.		Non renseigné	16/07/2024
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Collaboration / sollicitation de l'association OETH pour anticiper et prévenir le risque de désinsertion.		Non renseigné	16/07/2024
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Travail avec le service de santé au travail (SPSTI) sur la prévention de la désinsertion (analyse de poste, entretien de pré-reprise...).		Non renseigné	16/07/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Mise en cohérence et adaptation du travail demandé, avec les activités définies dans la fiche de poste.		Non renseigné	16/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Accompagnement des nouveaux salariés par un tutorat pédagogique associant professionnalisation et expérience.		Non renseigné	30/03/2025
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Information des salariés sur l'accès aux formations, en fonction des besoins de l'activité.		Non renseigné	16/07/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Analyse des besoins des salariés pour réaliser les missions qui leur sont confiées.		Non renseigné	16/07/2024
R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles	Mise en place d'une procédure interne pour accompagner les salariés victimes d'une agression. Mise en place d'un entretien systématique avec les salariés concernés, par le manager de proximité. dans le but d'apporter un soutien psychologique.		Non renseigné	16/07/2024
R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles	Information des salariés sur la nécessité de signaler toute menace ou agression, en lien avec leur activité professionnelle, en dehors de leur travail. Mise en place d'un suivi de ces événements. Mise en oeuvre des actions de soutien qui en découlent et accompagnement dans les démarches.		Non renseigné	16/07/2024
R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles	Mise en place d'un référent harcèlement (CT. art. L. 1153-5-1 voir rubrique "Pilotage" dans G2P).		Non renseigné	01/11/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles	Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le règlement intérieur.		Non renseigné	01/11/2024
R214 R214 - RPS - Exigences émotionnelles	Mise à disposition des salariés, les numéros d'urgence (police, pompiers, SAMU, justice).		Non renseigné	01/11/2024

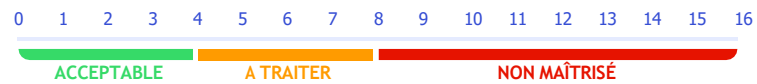
## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : ESAT Entretien des espaces verts



R10 R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

1.6



## Unité de travail : ESAT Entretien des espaces verts

### RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne élague un arbre	Mise à disposition des salariés et des travailleurs handicapés de plateformes adaptées pour le travail en hauteur. Fourniture, si nécessaire, du matériel type harnais et stop chutes.	EQUIPEMENT
La personne travaille près d'un plan d'eau.	Consignes données aux travailleurs handicapés sur le risque de chute de hauteur et en particulier le risque de tomber dans une pièce d'eau. Mise en place du travail en équipe pour ces opérations.	FORMATION
	Mise en place de protections communes contre les chutes quand cela est possible	SECURISATION

### RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne utilise un désherbant	A l'achat, prise en compte de la dangerosité des produits. A efficacité comparable, choix des moins dangereux.	SECURISATION
	Elimination, dans la mesure du possible, des produits dangereux et toxiques.	SECURISATION
	Formation des salariés au risque chimique et à la lecture des pictogrammes.	SECURISATION
	Consignes données aux travailleurs handicapés sur la lecture des pictogrammes présents sur les produits	FORMATION
	Consignes données aux travailleurs handicapés sur l'usage des produits phytosanitaires restants.	FORMATION

### RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne débroussaille une haie.	Mise à disposition des salariés et des travailleurs handicapés d'équipements de protection individuelle adaptés lorsqu'ils utilisent du matériel bruyant. Choix, lors de l'achat de matériel, de celui qui est le moins bruyant.	EQUIPEMENT

### RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne travaille dans le bois	Fourniture d'une tenue de travail complète pour se protéger.	EQUIPEMENT



## RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>La personne porte des charges lourdes.</b>	Mise à disposition de moyens de manutention (chariots, tables mobiles, paniers à roulettes...) adaptés aux charges à transporter.	EQUIPEMENT
<b>La personne porte des charges lourdes.</b>	Consignes données aux travailleurs handicapés pour qu'ils utilisent les moyens de manutention (chariots, tables mobiles, paniers à roulettes...) adaptés aux diverses charges à transporter.	FORMATION
<b>La personne lève et pose des charges de plus de 25 kg.</b>	Organisation du renfort en cas de charges lourdes.	ORGANISATION
	Consignes données aux travailleurs handicapés sur la nécessité de porter à deux le matériel lourd (supérieur à 25 kg) ou encombrant ou s'il y a de nombreux objets à déplacer.	FORMATION

**RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<p><b>La personne se coupe en taillant une haie.</b></p>	<p>Consignes données aux travailleurs handicapés sur les risques de coupures et piqures.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>La personne utilise une nouvelle tondeuse.</b></p>	<p>A l'embauche ou lors de l'installation d'une nouvelle machine, formation des salariés et des travailleurs handicapés à l'utilisation des différentes machines et au réglage de celle-ci.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>La personne conduit un tracteur</b></p>	<p>Contrôle de l'entretien régulier des sièges des engins (tracteurs, tondeuses auto-portées...) pour les garder en bon état et limiter l'impact des vibrations sur le dos des salariés et des travailleurs handicapés.</p>	<p>CONTRÔLE</p>
<p><b>La personne utilise un engin ou une machine avec un défaut de protection.</b></p>	<p>Mise en place des contrôles des machines et engins utilisés. Contrôle de la réalisation effective des réparations nécessaires.</p>	<p>CONTRÔLE</p>
<p><b>La personne nettoie la machine et aux abords.</b></p>	<p>Consignes données aux travailleurs handicapés sur l'entretien courant des équipements utilisés.</p>	<p>FORMATION</p>
<p><b>La personne utilise une tronçonneuse</b></p>	<p>Mise à disposition des salariés et des travailleurs handicapés d'EPI adaptés aux tâches avec un danger spécifique (tronçonneuse, débroussailleuse...) : gants, pantalon anticoupure, veste, casque avec masque intégral... Port et entretien des EPI systématique.</p>	<p>EQUIPEMENT</p>

### RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Des cartons sont placés au-dessus des armoires par manque de place.	Rangement des matériels de façon stable, sans empilement pour qu'ils ne tombent pas.	ORGANISATION

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne manque de produit pour réaliser ses activités.	Élaboration d'un processus de réapprovisionnement des consommables selon les besoins exprimés par les salariés et les travailleurs handicapés afin qu'ils travaillent dans des conditions optimales.	ORGANISATION

### RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne intervient en période de canicule.	Adaptation de l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs.	ORGANISATION
	Adaptation des horaires de travail.	ORGANISATION
	Mise en place de pauses régulières.	ORGANISATION
	Fourniture d'eau.	SECURISATION

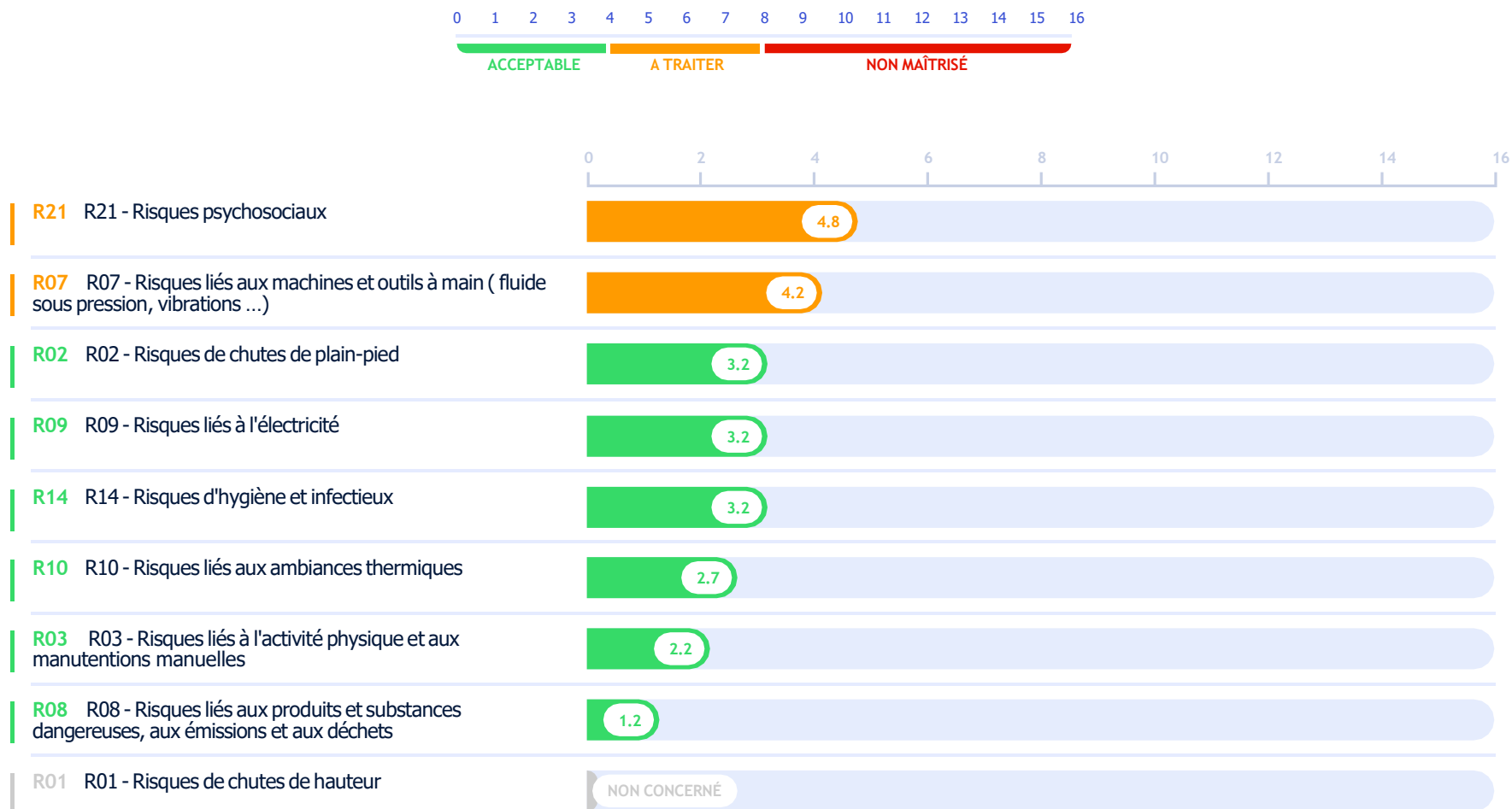
## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : ESAT Entretien des espaces verts

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R01 R01 - Risques de chutes de hauteur	Mise à disposition des salariés et des travailleurs handicapés de plateformes adaptées pour le travail en hauteur. Fourniture, si nécessaire, du matériel type harnais et stop chutes.		Non renseigné	01/03/2025
R08 R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets	Pas de transvasement		Non renseigné	01/07/2024
R11 R11 - Risques et nuisances liés au bruit	Réduction de l'utilisation des produits dangereux. Guide de bonnes pratiques pour les produits carburants		Non renseigné	01/07/2024
R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux	Mise à disposition des salariés et des travailleurs handicapés d'un point d'eau potable à proximité du lieu d'intervention (bombonne, bouteille, lave main...).		Non renseigné	01/07/2024
R09 R09 - Risques liés à l'électricité	Sécurisation des appareils électriques défectueux.		Non renseigné	01/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : ESAT Traiteur



## Unité de travail : ESAT Traiteur

### RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Une intoxication alimentaire se déclare dans la structure.	Formation des salariés et travailleurs handicapés aux règles HACCP (hygiène, nettoyage-désinfection). Respect des contrôles réguliers.	FORMATION

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne porte des charges lourdes.	Consignes données aux travailleurs handicapés pour qu'ils utilisent les moyens de manutention (chariots, tables mobiles, paniers à roulettes...) adaptés aux diverses charges à transporter.	FORMATION
La personne range les marchandises.	Mise à disposition des salariés et des travailleurs handicapés, d'un monte-charge de grande capacité permettant, si besoin, de charger les chariots de manutention utilisés dans la cuisine.	EQUIPEMENT
La personne réceptionne les marchandises.	Organisation d'une zone de réception suffisamment vaste pour pouvoir pointer les réceptions facilement. Equipement de cette zone avec une table pour un pointage à bonne hauteur.	ORGANISATION

## PLAN D'ACTION

### Actions retenues Unité de travail : ESAT Traiteur

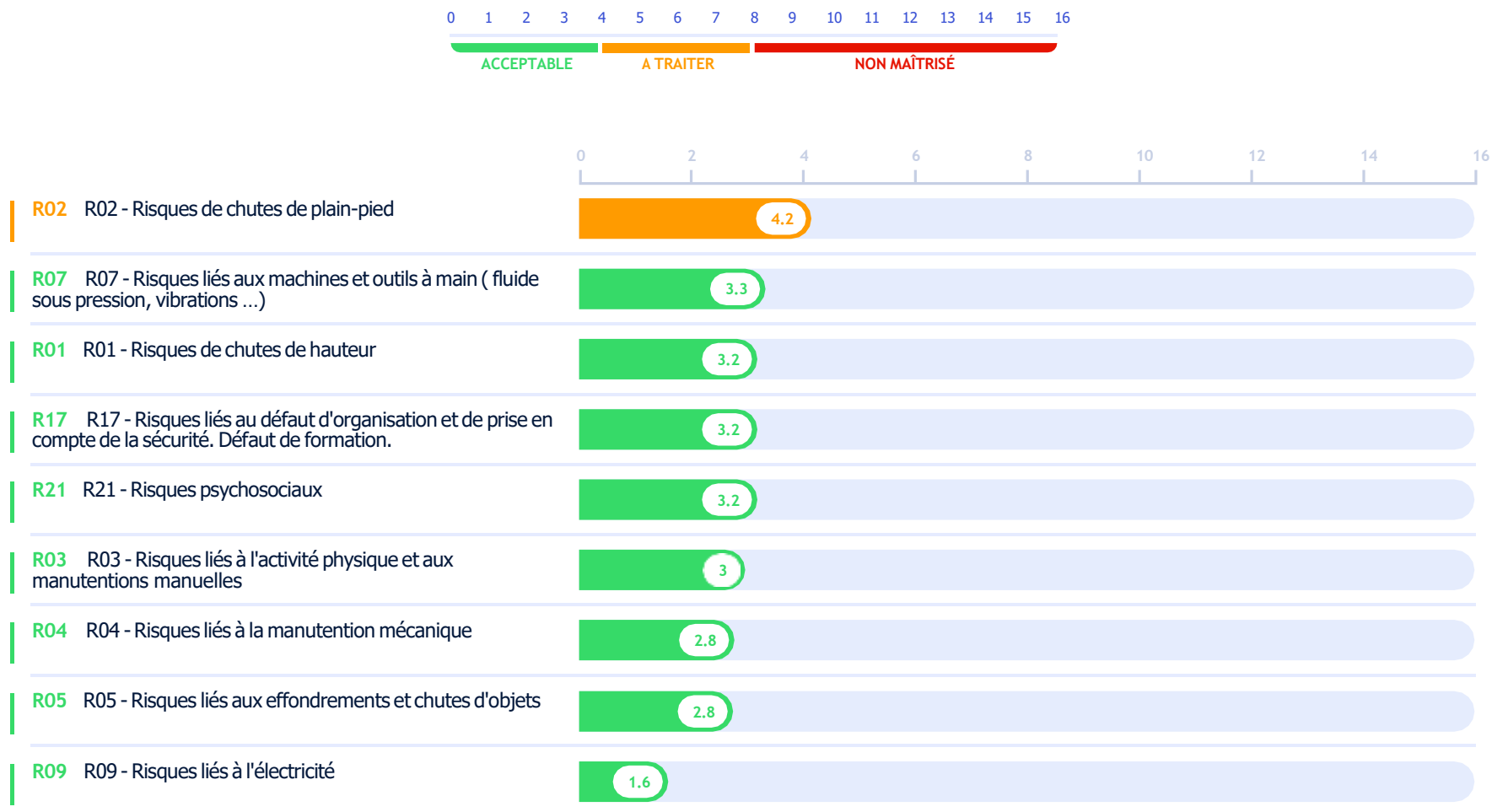
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Évaluation de la charge de travail en cuisine.		Non renseigné	16/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise en place d'un plan pour organiser et répartir le travail entre les activités de cuisine et de restauration.		Non renseigné	16/07/2024
R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)	Consignes données aux travailleurs handicapés sur l'utilisation et l'entretien des machines coupantes.		Non renseigné	16/07/2024
R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)	Aménagement des postes de travail (accrochage des coutelières) et organisation du rangement des outils tranchants (étui, porte-couteaux...) pour éviter que les salariés et les travailleurs handicapés ne se coupent.		Non renseigné	16/07/2024
R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)	Mise à disposition des salariés et des travailleurs handicapés, d'équipements de protection individuelle adaptés, pour se protéger quand ils manipulent des plats chauds (tablier, manchettes de protection, gants...).		Non renseigné	16/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<b>R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)</b>	Fourniture aux salariés et aux travailleurs handicapés de gants adaptés avec des équipements de protection individuelle (gants à longues manchettes), afin d'éviter les allergies et maladies de peau liées au contact permanent des mains avec l'eau, les détergents et les désinfectants.		Non renseigné	16/07/2024
<b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b>	Mise à disposition des salariés des chaussures de sécurité adaptées au travail de cuisine. Contrôle de leur port.		Non renseigné	16/07/2024
<b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b>	Installation d'un revêtement antidérapant sur les zones de cuisine à risque de glissade.		Non renseigné	16/07/2024
<b>R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied</b>	Consignes données aux travailleurs handicapés sur les risques de chute lors des déplacements rapides sur un sol parfois glissant.		Non renseigné	16/07/2024



## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : ESAT Activité de sous traitance industrielle



R12 R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

1.6



## Unité de travail : ESAT Activité de sous traitance industrielle

### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne circule dans l'atelier	Rangement systématique des cartons vides et des accessoires de manutention.	ORGANISATION
Les bennes à déchets débordent sur le sol	Adaptation du nombre de bennes à déchets en fonction de l'activité.	SECURISATION
	Mise en place d'une procédure pour régulièrement vider les bennes à déchets.	ORGANISATION

### RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne doit attraper un produit sur une étagère en hauteur.	Limitation autant que possible des rangements en hauteur.	ORGANISATION
	Consignes données aux travailleurs handicapés qu'ils utilisent le matériel adéquat pour accéder aux surfaces, rangements, lieux en hauteur.	FORMATION

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne utilise une machine bruyante.	Fourniture aux salariés et aux travailleurs handicapés des EPI nécessaires à la tâche réalisée (gants, bouchons d'oreilles, chaussures de sécurité...)	EQUIPEMENT

## RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

### SITUATION DE TRAVAIL

**La personne manque de produit pour réaliser ses activités.**

### MESURE DE PRÉVENTION

Élaboration d'un processus de réapprovisionnement des consommables selon les besoins exprimés par les salariés et les travailleurs handicapés afin qu'ils travaillent dans des conditions optimales.

### TYPE DE MESURE

ORGANISATION

## RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>La personne effectue la même tâche toute la journée.</b>	Etude de la polyvalence des postes de travail.	SECURISATION
	Aménagement de pauses dans la réalisation de tâches répétitives.	ORGANISATION
	Organisation de l'alternance des tâches confiées aux salariés et aux travailleurs handicapés.	ORGANISATION
<b>La personne déplace des charges lourdes.</b>	Mise à disposition des salariés avec des moyens de manutention (chariots, tables mobiles, paniers à roulettes...) adaptés aux diverses charges à transporter.	EQUIPEMENT
<b>La personne porte des charges lourdes.</b>	Consignes données aux travailleurs handicapés pour qu'ils utilisent les moyens de manutention (chariots, tables mobiles, paniers à roulettes...) adaptés aux diverses charges à transporter.	FORMATION
	Formation aux engins utilisés selon la réglementation en vigueur.	FORMATION
<b>La personne lève et pose des charges de plus de 25 kg.</b>	Organisation du renfort en cas de charges lourdes.	ORGANISATION
	Consignes données aux travailleurs handicapés sur la nécessité de renforts lors de manipulation de matériel lourd ou encombrant.	SECURISATION
	Mise à disposition d'une aide mécanique à la manutention.	EQUIPEMENT
<b>La personne charge un camion</b>	Mise à disposition d'engins adaptés à la tâche effectuée.	EQUIPEMENT

## RISQUE: R04 - Risques liés à la manutention mécanique

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne transporte une caisse encombrante.	Adaptation des moyens de manutention mécanique à la charge à transporter notamment en cas de charges lourdes, encombrantes ou difficile préhensibles.	ORGANISATION
La personne utilise un transpalette électrique.	Délivrance des autorisations adéquates pour l'utilisation des moyens de manutention le cas échéant.	SECURISATION
	Formation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité).	FORMATION

## RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Les bennes à déchets débordent sur le sol</b>	Adaptation du nombre de bennes à déchets en fonction de l'activité.	SECURISATION
	Mise en place d'une procédure pour régulièrement vider les bennes à déchets.	ORGANISATION
<b>La personne constate une anomalie sur une étagère</b>	Mise en place d'une procédure de contrôle régulier des étagères de stockage.	SECURISATION
<b>Des boîtes sont entreposées en hauteur.</b>	Rangement des matériels de façon stable, sans empilement pour qu'ils ne tombent pas.	ORGANISATION
	Aménagement avec des rangements adaptés (racks, étagères, ...)	SECURISATION
<b>La personne constate une anomalie sur un rack</b>	Mise en place d'une procédure de contrôle régulière des racks de stockage.	CONTRÔLE
<b>La personne réapprovisionne les racks</b>	Veille à l'affichage visible des plaques de charge des racks.	SECURISATION
<b>La personne transporte une palette</b>	Filmage systématique des palettes gerbées.	ORGANISATION

## RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne utilise du matériel électrique.	Vérification régulière des appareils électriques.	CONTRÔLE
	Sécurisation des appareils électriques défectueux.	CONTRÔLE
	Mise en place d'une maintenance préventive du matériel électrique.	CONTRÔLE

## RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
L'espace de travail du salarié est sombre.	Priorité à l'éclairage naturel, à défaut, éclairage des postes de travail (250 lux minimum).	SECURISATION



## PLAN D'ACTION

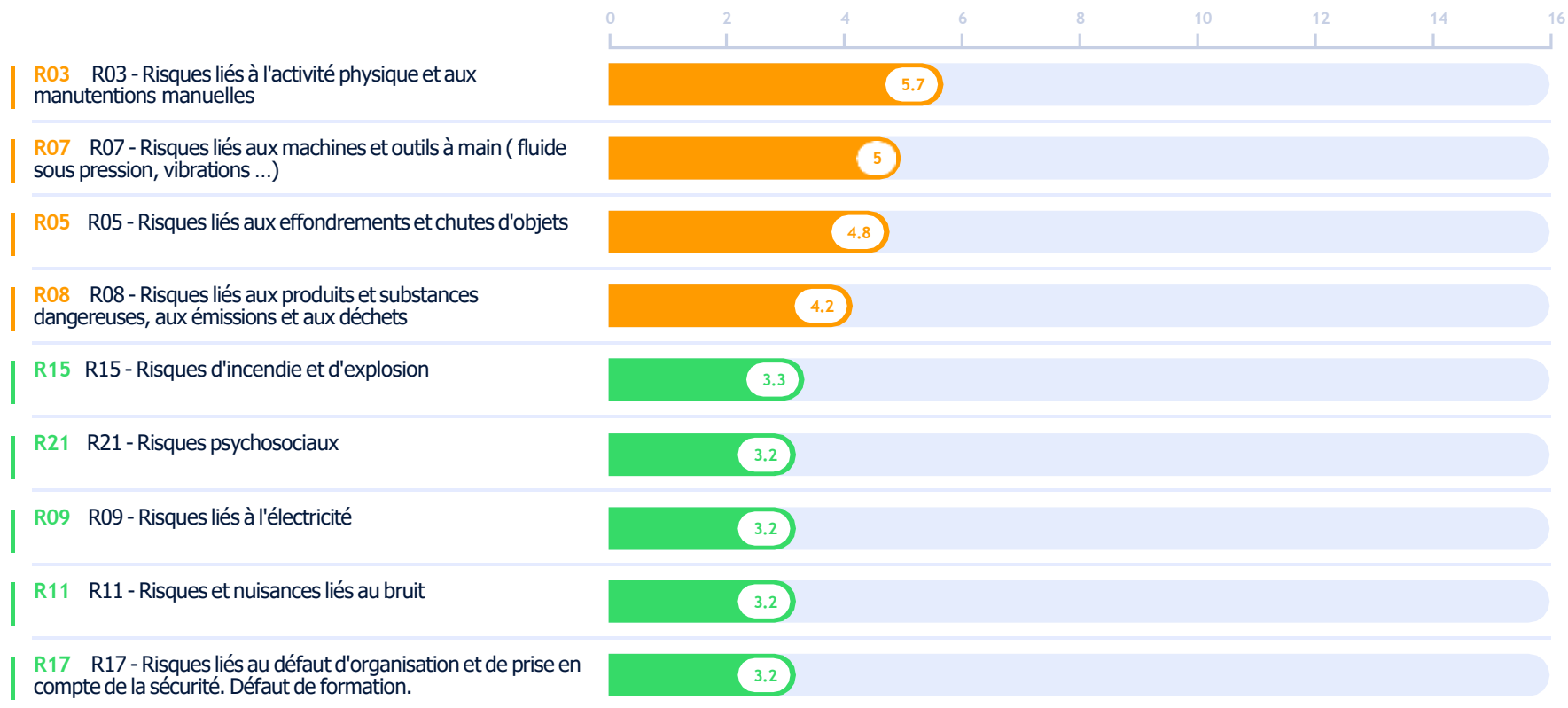
### Actions retenues

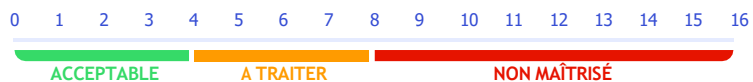
Unité de travail : ESAT Activité de sous traitance industrielle

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Rangement systématique des cartons vides et des accessoires de manutention.		Non renseigné	01/07/2024

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : ESAT Atelier bois





## Unité de travail : ESAT Atelier bois

### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne effectue des découpes toute la journée.	Aménagement de pauses dans la réalisation de tâches répétitives.	ORGANISATION
	Veille à l'alternance des tâches confiées aux salariés et aux travailleurs handicapés	ORGANISATION
La personne porte des charges lourdes.	Consignes données aux travailleurs handicapés pour qu'ils utilisent les moyens de manutention (chariots, tables mobiles, paniers à roulettes...) adaptés aux diverses charges à transporter.	FORMATION
La personne lève et pose des charges de plus de 25 kg.	Organisation du renfort en cas de charges lourdes.	ORGANISATION
	Consignes données aux travailleurs handicapés sur la nécessité de renforts lors de manipulation de matériel lourd ou encombrant.	SECURISATION
La personne manipule des pièces de bois encombrantes pour charger les machines.	Organisation d'espaces de circulation autour des machines, adaptées à la taille des pièces manipulées pour favoriser les postures adaptées lors des manutentions.	ORGANISATION

## RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne utilise une nouvelle machine.	A l'embauche ou lors de l'installation d'une nouvelle machine, formation des salariés et des travailleurs handicapés à l'utilisation des différentes machines et au réglage de celle-ci en fonction de la tâche réalisée.	FORMATION
	Mobilisation du fournisseur de l'outil ou la machine pour des instructions adaptées.	FORMATION
La personne nettoie la machine et aux abords.	Mise en place d'une procédure de vérification et d'entretien régulier des équipements utilisés par les travailleurs handicapés.	ORGANISATION
La personne reçoit une particule solide dans l'œil.	Sensibilisation des salariés sur le risque de projections notamment oculaires	FORMATION
	Mise en place de protections sur les machines et outils utilisés	SECURISATION
	Port des EPI adaptés	SECURISATION
La personne se plante une écharde dans le doigt.	Port des EPI adaptés	SECURISATION
	Sensibilisation des salariés et des travailleurs handicapés sur les risques de coupures et brûlures.	FORMATION
La personne utilise un outil dangereux.	Sécurisation des outils présents dans l'atelier	SECURISATION

## RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>Des planches sont entreposées en hauteur par manque de place.</b>	Rangement des matériels de façon stable, sans empilement pour qu'ils ne tombent pas.	ORGANISATION
	Aménagement avec des rangements adaptés (racks, étagères, ...)	SECURISATION

## RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<b>La personne utilise un nouveau produit.</b>	Elimination, dans la mesure du possible, des produits dangereux et toxiques.	SECURISATION
	Consignes FALC données aux travailleurs handicapés sur la lecture des pictogrammes présents sur les produits. Formation des salariés sur le risque chimique et la lecture des pictogrammes	FORMATION
<b>La personne est exposée aux risques de poussière de bois quand elle utilise des machines à bois.</b>	Mise en place d'un système à la source d'aspiration des poussières de bois	SECURISATION
	Entretien régulier des systèmes d'aspirations : filtres, moteurs...	ENTRETIEN

### RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne est exposée aux risques de poussière de bois quand elle utilise des machines à bois.	Mise en place d'un système à la source d'aspiration des poussières de bois	SECURISATION
	Entretien régulier des systèmes d'aspirations : filtres, moteurs...	ENTRETIEN

### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne manque de produit pour réaliser ses activités.	Élaboration d'un processus de réapprovisionnement des consommables selon les besoins exprimés par les salariés et les travailleurs handicapés afin qu'ils travaillent dans des conditions optimales.	ORGANISATION

### RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne branche une machine.	Vérification régulière des appareils électriques.	CONTRÔLE
	Sécurisation des appareils électriques défectueux.	CONTRÔLE

### RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne utilise un outil bruyant.	Mise en place de protections collectives (parois, capotages ...)	EQUIPEMENT
	Mise à disposition d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)	EQUIPEMENT

### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne doit se protéger pour utiliser son outil.	Fourniture aux salariés et aux travailleurs handicapés des EPI nécessaires à la tâche réalisée (gants, bouchons d'oreilles, pantalon anticoupure, veste, casque avec masque intégrale...)	EQUIPEMENT

### RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne doit attraper un produit au-dessus de l'armoire.	Limitation autant que possible des rangements en hauteur.	ORGANISATION
	Consignes données aux travailleurs handicapés qu'ils utilisent le matériel adéquat pour accéder aux surfaces, rangements, lieux en hauteur.	FORMATION
	Equipement des salariés et des travailleurs handicapés avec des moyens adaptés, normés et sécurisés (escabeau, marchepied... normes EN 131 et NF EN 14183) pour accéder aux objets en hauteur.	EQUIPEMENT



### RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne a du mal à respirer avec la poussière dégagée lors des manipulation des pièces de bois.	Organisation d'un renouvellement d'air en permanence pour éviter l'accumulation de poussières.	ORGANISATION
	Port des EPI adaptés	SECURISATION

### RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le néon est défaillant.	Changement dès que nécessaire des néons de l'atelier.	ENTRETIEN

### Unité de travail : ESAT Activité de restauration collective

### RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne débarrasse des couverts utilisés.	Respect des protocoles sanitaires et des normes d'hygiène.	CONTRÔLE
	Port d'EPI (gants, tabliers, blouses,...).	SECURISATION

## PLAN D'ACTION

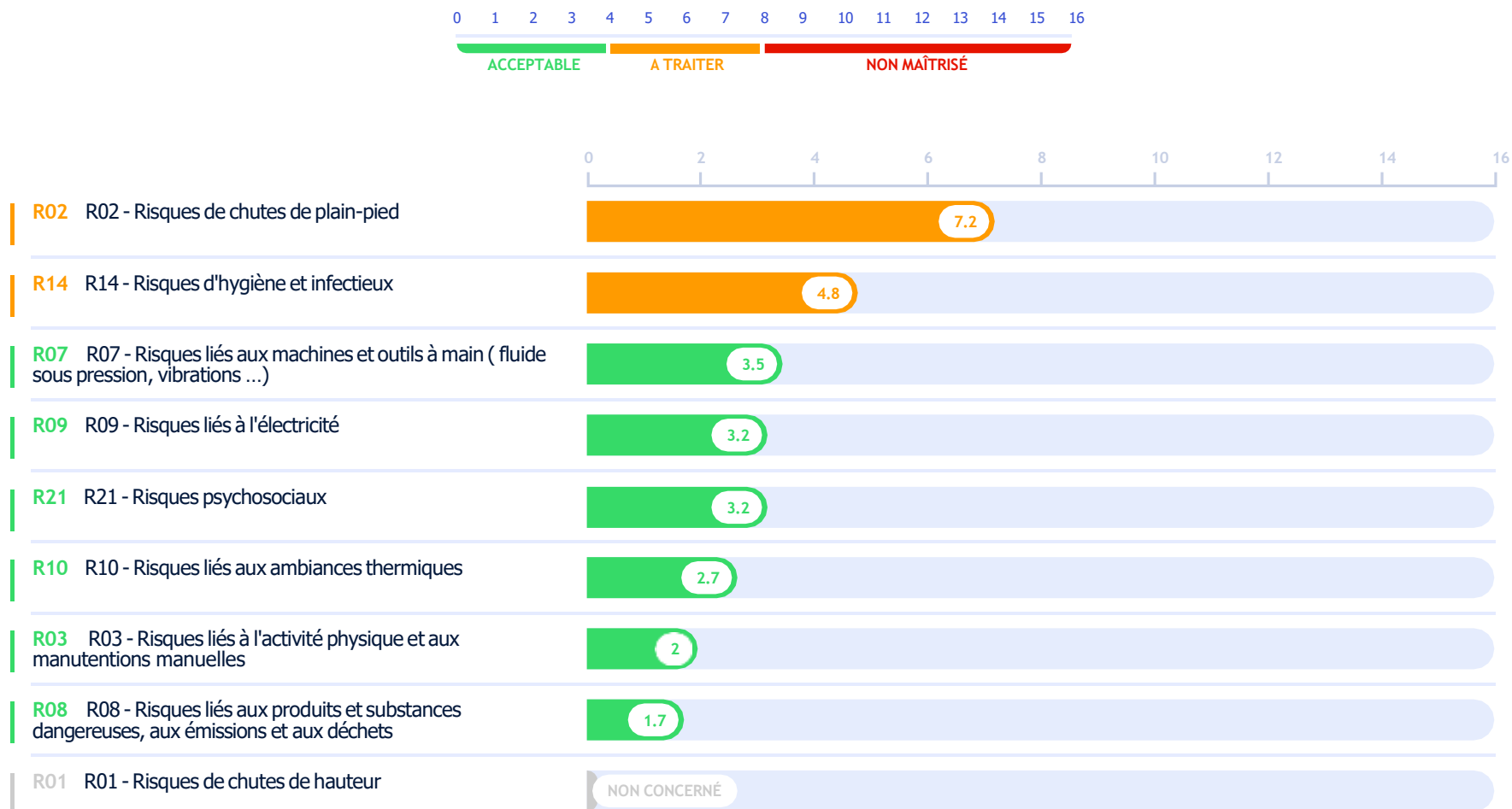
### Actions retenues Unité de travail : ESAT Atelier bois

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Aménagement de pauses dans la réalisation de tâches répétitives.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Veille à l'alternance des tâches confiées aux salariés et aux travailleurs handicapés		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Organisation d'espaces de circulation autour des machines, adaptées à la taille des pièces manipulées pour favoriser les postures adaptées lors des manutentions.		Non renseigné	01/07/2024
R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)	L'utilisation des machines est adaptée aux capacités de la personne et supervisée par le moniteur		Non renseigné	01/07/2024
R05 R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets	Pas d'objet lourd en hauteur		Non renseigné	01/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<p><b>R08 R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets</b></p>	<p>Pas de transvasement</p>		<p>Non renseigné</p>	<p>01/07/2024</p>

## Hiérarchie des risques

### Unité de travail : ESAT Activité de restauration collective



## RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main ( fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne tranche du pain.	Sensibilisation des salariés et des travailleurs handicapés sur les risques de coupures et brûlures.	FORMATION
	Port des EPI adaptés.	CONTRÔLE
La personne nettoie la trancheuse.	Formation des salariés et des travailleurs handicapés à l'utilisation et à l'entretien des machines coupantes.	FORMATION
	Aménagement des postes de travail (accrochage des coutelières) et organisation du rangement des outils tranchants (étui, porte-couteaux...).	ORGANISATION
La personne travaille avec des instruments à risque de blessures physiques (coupures, brûlures ...).	Fourniture aux salariés et travailleurs handicapés d'EPI anti-coupures adaptés lorsqu'ils utilisent des outils tranchants (gants en cote de maille, ...).	EQUIPEMENT
	Mise à disposition des salariés et des travailleurs handicapés, d'équipements de protection individuelle adaptés, pour se protéger quand ils manipulent des plats chauds (tablier, manchettes de protection, gants, chaussures de sécurité...).	EQUIPEMENT
	Contrôle de leur utilisation systématique.	CONTRÔLE
	Fourniture aux salariés et aux travailleurs handicapés de gants adaptés avec des équipements de protection individuelle (gants à longues manchettes).	EQUIPEMENT

## RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne utilise du matériel électrique.	Vérification régulière des appareils.	CONTRÔLE
	Sécurisation des appareils électriques défectueux.	SECURISATION
	Mise en place d'une maintenance préventive du matériel électrique.	CONTRÔLE
	Vérification des prises à distance des points d'eau (norme NFC 15-100).	CONTRÔLE

## RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne manque régulièrement d'un produit.	Élaboration d'un processus de réapprovisionnement des consommables selon les besoins exprimés par les salariés et les travailleurs handicapés afin qu'ils travaillent dans des conditions optimales.	ORGANISATION

## RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
La personne prépare les repas.	Favorisation de l'alignement au même niveau, des plans de travail et des machines de cuisson pour éviter de déplacer les plats parfois trop lourds en les soulevant et en les portant.	ORGANISATION

<b>La personne range les marchandises.</b>	Positionnement des charges lourdes à une hauteur adaptée sur les étagères (chambre froide, magasin...) pour faciliter leur manutention.	SECURISATION
	Rangement en fonction du poids et de la taille des objets : marchandises / vaisselle / instruments) et limitation de leur rangement en hauteur.	SECURISATION
<b>La personne est chargée de laver la vaisselle.</b>	Equiper la cuisine avec un lave-vaisselle professionnel, positionné à une hauteur évitant des contraintes posturales.	EQUIPEMENT
	Installation du plan de travail, du bac de plonge et du lave-vaisselle au même niveau, pour éviter les contraintes posturales : profondeur, hauteur de travail, alignement pour glisser plutôt que porter.	EQUIPEMENT
	Mise en place d'une zone d'évolution adaptée aux déplacements du salarié et des travailleurs handicapés.	SECURISATION
<b>La personne réceptionne les marchandises.</b>	Mise à disposition des salariés avec des moyens de manutention (chariots, tables mobiles, paniers à roulettes...) adaptés aux diverses charges à transporter.	EQUIPEMENT
<b>La personne porte des charges lourdes.</b>	Consignes données aux travailleurs handicapés pour qu'ils utilisent les moyens de manutention (chariots, tables mobiles, paniers à roulettes...) adaptés aux diverses charges à transporter.	FORMATION
<b>La personne lève et pose des charges de plus de 25 kg.</b>	Organisation du renfort en cas de charges lourdes.	ORGANISATION
	Consignes données aux travailleurs handicapés sur la nécessité de renforts lors de manipulation de matériel lourd ou encombrant.	SECURISATION
<b>La personne se déplace dans l'espace de restauration.</b>	Fourniture aux salariés et travailleurs handicapés de chariots de cuisine ou restauration, pour faciliter le transport du matériel.	EQUIPEMENT
<b>La personne réceptionne les marchandises.</b>	Organisation d'une zone de réception adaptée pour pouvoir pointer les réceptions.	ORGANISATION

**RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets**

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<p><b>La personne travaille avec des instruments à risque de blessures physiques (coupures, brûlures ...).</b></p>	<p>Fourniture aux salariés et travailleurs handicapés d'EPI anti-coupures adaptés lorsqu'ils utilisent des outils tranchants (gants en cote de maille, ...).</p>	EQUIPEMENT
	<p>Mise à disposition des salariés et des travailleurs handicapés, d'équipements de protection individuelle adaptés, pour se protéger quand ils manipulent des plats chauds (tablier, manchettes de protection, gants, chaussures de sécurité...).</p>	EQUIPEMENT
	<p>Contrôle de leur utilisation systématique.</p>	CONTRÔLE
	<p>Fourniture aux salariés et aux travailleurs handicapés de gants adaptés avec des équipements de protection individuelle (gants à longues manchettes).</p>	EQUIPEMENT
<p><b>La personne utilise un détergent pour nettoyer son poste de travail.</b></p>	<p>Formation des salariés sur le risque chimique et la lecture des pictogrammes.</p>	FORMATION
	<p>Etiquetage des produits.</p>	SECURISATION
<p><b>La personne travaille au milieu de vapeurs et de fumées.</b></p>	<p>Entretien régulier des hottes (filtres) et contrôle des systèmes d'évacuation des fumées par un organisme compétent.</p>	ENTRETIEN



## PLAN D'ACTION

### Actions retenues

#### Unité de travail : ESAT Activité de restauration collective

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Nettoyage des sols en cas de salissure et signalement des zones humides par des panneaux réglementaires.		Non renseigné	07/07/2024
R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux	Formation HACCP		Non renseigné	01/07/2024